

rennes

BRETAGNE[®]



Guide de l'ÉTUDIANT étranger à RENNES

The International STUDENT's Guide
to RENNES



CENTRE DE MOBILITÉ
INTERNATIONALE
DE RENNES



Bienvenue à tous,

C'est avec un grand plaisir que le Centre de mobilité internationale vous accueille à Rennes. Avec plus de 60 000 étudiants, dont plus de 6 000 internationaux, Rennes est au huitième rang des villes universitaires de France. C'est une ville agréable où il fait bon vivre.

Nos objectifs sont :

- d'encourager et d'accompagner les étudiants, les doctorants et les chercheurs venant des cinq continents dans leurs projets d'échanges pédagogiques,
- de développer les coopérations en formation et en recherche et de renforcer les réseaux.

Pour cela, nous avons choisi d'éditer un « Guide de l'étudiant étranger à Rennes » afin de vous accompagner dans vos démarches et de vous aider dans votre installation. Accueil, information générale, pratique de la langue, logement, restauration, job, démarches administratives, santé, sport... Vous y trouverez toutes les informations utiles pour organiser au mieux votre séjour et toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur la vie quotidienne.

En venant à Rennes, vous avez la possibilité d'aller à la rencontre d'une culture dynamique et intense. Les opportunités sont nombreuses que ce soit dans le domaine associatif, sportif ou bien encore scientifique ou universitaire. Sans oublier les nombreuses manifestations et activités qui vous seront proposées tout au long de l'année par le Centre de mobilité internationale de Rennes afin de vous aider à développer votre vie sociale entre étudiants de différents horizons : journées d'accueil, guichet d'information et d'aide à la constitution du dossier titres de séjour, programme culturel...

Au nom du Centre de mobilité internationale de Rennes et de ses partenaires, je vous souhaite donc la bienvenue. J'espère que ce guide facilitera votre installation et contribuera à faire de votre séjour une réussite !

Professeur Pierre Le Cloirec

Président du Centre de mobilité internationale de Rennes

edito



Sommaire

[Contents]

 PREPARER SON DEPART [GETTING READY TO LEAVE FOR FRANCE] p. 6**COMPRENDRE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS***UNDERSTANDING THE FRENCH HIGHER EDUCATION SYSTEM* p. 8**CONNAITRE RENNES ET LA BRETAGNE***GETTING TO KNOW RENNES AND BRITTANY* p. 10**SE PORTER CANDIDAT DANS UN ETABLISSEMENT***APPLYING TO STUDY IN A HIGHER EDUCATION ESTABLISHMENT* p. 20**A SAVOIR AVANT D'ARRIVER***WHAT YOU NEED TO KNOW BEFORE YOU ARRIVE IN FRANCE* p. 24**VENIR A RENNES***GETTING TO RENNES* p. 30 **S'INSTALLER A RENNES [SETTLING DOWN IN RENNES] p. 32****ENTREPRENDRE LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES***DEALING WITH ADMINISTRATIVE PROCEDURES* p. 34**ETRE ACCUEILLI A RENNES***BEING WELCOMED TO RENNES* p. 38**SE LOGER***FINDING SOMEWHERE TO LIVE* p. 40**S'ASSURER***HEALTH AND SOCIAL SECURITY INSURANCE* p. 46**GERER SON ARGENT***MANAGING YOUR MONEY* p. 50 **VIVRE A RENNES AU QUOTIDIEN [DAILY LIFE IN RENNES] p. 54****SE NOURRIR***EATING* p. 56**SE DEPLACER A RENNES***GETTING AROUND RENNES* p. 58**SE SOIGNER***HEALTH CARE* p. 62**COMMUNIQUER***COMMUNICATING* p. 68**S'INFORMER***FINDING OUT* p. 72**SE PERFECTIONNER EN FRANÇAIS***IMPROVING YOUR FRENCH* p. 74**TROUVER UN JOB***FINDING A JOB* p. 76**SE DETENDRE, SORTIR***TAKING IT EASY AND GOING OUT* p. 80**FAIRE DU SPORT***PLAYING SPORT* p. 86**DECOUVRIR RENNES, LA BRETAGNE, PARIS***DISCOVERING RENNES, BRITTANY, AND PARIS* p. 88 **GARDER LE CONTACT AVEC LA FRANCE [KEEPING IN CONTACT WITH FRANCE] p. 90** **COMPRENDRE LES SIGLES [UNDERSTANDING ACRONYMS AND INITIALS] p. 94** **CONTACTS UTILES [USEFUL CONTACTS] p. 96****CARTE DES PRINCIPAUX CAMPUS [MAP OF THE MAIN CAMPUSES] p. 99**



Préparer son départ

Getting ready to leave





COMPRENDRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

● **Présentation générale**

Le système d'enseignement supérieur français regroupe plusieurs types d'établissements, qui peuvent être publics ou privés :

- > les universités,
- > les grandes écoles et autres écoles d'enseignement supérieur spécialisées,
- > les établissements d'enseignement supérieur technique pour formations courtes à vocation professionnelle : sections de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en lycée et Instituts Universitaires de Technologie (IUT) au sein des universités.

● **Le système Licence-Master-Doctorat (LMD)**

La France, comme plus de 50 pays européens, a adhéré à la Déclaration de Bologne (1999) par laquelle a véritablement commencé la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Le système est fondé sur 3 grades (niveaux) : Licence, Master, Doctorat.

A chaque grade est attaché un nombre de crédits ECTS : la licence (6 semestres) correspond à 180 crédits et le master (4 semestres) à 120 crédits.

La réforme LMD vise à favoriser la mobilité des étudiants en Europe. Une licence, voire un semestre, obtenus en France, peuvent être validés en Allemagne, en Italie, en Pologne ou dans tout autre pays de l'Union Européenne, dans le cadre d'une poursuite d'études.

Schéma simplifié des études supérieures en France

Schéma simplifié des études supérieures en France							Semestres
Doctorat Doctorate		D3	Outline of the French higher education system			ETUDES DE SANTÉ	16
							15
							14
							13
		D2					12
		D1					11
300 CRÉDITS ECTS>Master Master's degree		M2	INGÉNIEURS ENGINEERING DEGREE			MEDICAL DENTAL AND PHARMACY DEGREES	10
							9
		M1					8
							7
180 CRÉDITS ECTS>Licence Bachelor's degree		L3	LICENCE PRO VOCATIONAL BACHELOR'S DEGREE				6
		L2		DUT	L2		5
							4
		L1		DUT	L1		3
							2
30 CRÉDITS ECTS = 1 semestre 1 semester							1

Les adresses utiles :

www.onisep.fr (versions anglaise et espagnole)

www.egide.asso.fr (version anglaise)

www.campusfrance.org (nombreuses versions linguistiques)





CONNAITRE LA BRETAGNE ET RENNES

● La Bretagne

Située à l'extrême Ouest du continent européen, bénéficiant ainsi de 2730 kilomètres (km) de côtes, la Bretagne s'étend sur 27 209 km², soit 5% du territoire national. Avec 300 km d'est en ouest et 150 km du nord au sud, cette pointe avancée dans la mer est facilement identifiable sur une carte de France. L'interpénétration de la terre et de la mer donne à la Bretagne des paysages variés et lumineux. Quant au climat, il combine les effets toniques du bord de mer et la douceur des saisons.

Avec une population de plus de trois millions d'habitants, la Bretagne a connu de profondes transformations démographiques, sociales et économiques. L'agriculture et la pêche ont toute leur place dans l'économie bretonne. Toutefois l'activité industrielle s'est développée autour de l'agro-alimentaire, des télécommunications, de l'automobile, et les services ont connu un essor important. En Bretagne, il existe cinq pôles de compétitivité : le pôle "Image & Réseaux" dans les technologies de l'information (Brest, Rennes et Lannion), le pôle mer Sea-nergie (Brest), le pôle Valorial (agro-alimentaire) et deux autres pôles où la Bretagne est impliquée, l'un concernant l'automobile haut de gamme, l'autre, la viande et les produits carnés. Ces pôles s'appuient sur une collaboration entre entreprises, unités de recherche et centres de formation pour favoriser l'innovation au service du développement économique. Le tourisme a aussi toute sa place dans l'économie bretonne. Plus de 12 millions de visiteurs viennent chaque année découvrir la Bretagne, deuxième région touristique française.

" Degemer mat ! "

Bienvenue en Bretagne, terre de légendes et de traditions...

En savoir plus :

www.region-bretagne.fr
www.bretagne35.com
www.tourismebretagne.com
www.rennes.fr
www.rennes-metropole.fr
www.photosderennes.fr





● La ville de Rennes

Rennes, 10^{ème} ville de France, est une métropole à taille humaine, conviviale, où il est agréable de vivre. L'agglomération compte aux alentours de 416 000 habitants, répartis dans 38 communes et bientôt 43 en 2014 (213 000 habitants pour la seule ville de Rennes).

La qualité de vie à Rennes, les nombreuses activités qui y sont proposées, la vie culturelle, le patrimoine, le dynamisme économique et social en font une ville très appréciée par ses habitants et ses visiteurs. La métropole rennaise a été classée la plus agréable à vivre en France selon le palmarès 2012 des villes où il fait bon vivre, du magazine l'Express.

Rennes constitue une destination touristique incontournable en Bretagne, en raison de sa richesse historique et culturelle, de sa situation de capitale bretonne. Située à 2 heures de Paris en train à grande vitesse (TGV), Rennes est à proximité de nombreux sites de renommée internationale tels que Saint-Malo, la baie du Mont-Saint-Michel, ou encore la Côte d'Emeraude, le golfe du Morbihan et d'autres lieux encore.

C'est également la plus grande ville étudiante de l'Ouest français. Dotée de deux universités et de nombreux établissements et instituts d'enseignement supérieur, elle constitue, à ce titre, un pôle universitaire et de recherche majeur.



● Quelques dates importantes de l'histoire de Rennes

57 avant J.-C. : conquête de la ville par Jules César. Rennes, dénommée Condate à l'époque gauloise, devient Civitas Riedonum (cité des Riedones).

1491 : Anne de Bretagne, héritière du duché de Bretagne, épouse le roi de France Charles VIII.

1532 : rattachement de la Bretagne à la France, suite aux mariages d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, puis avec Louis XII.

1720 : le 22 décembre, un incendie, qui dure six jours, détruit tout le centre ville de Rennes ; près de 900 maisons aux pans de bois sont réduites en cendres et des milliers de personnes sont à la rue.

1789 : en janvier, des émeutes opposent étudiants et nobles place du Parlement. Ce sont les prémices de la Révolution.

1899 : révision du procès du capitaine Alfred Dreyfus, d'origine juive, condamné une première fois en 1894 pour espionnage. La presse du monde entier fait le déplacement pour suivre le procès.

1944 : le 4 août, Rennes est la première grande ville française libérée par les troupes américaines, commandées par le général Patton.

1994 : dans la nuit du 4 au 5 février, un incendie détruit les deux tiers du Parlement de Bretagne. Reconstitué depuis, l'édifice est un des lieux les plus visités de Rennes.



● Dynamisme économique

Rennes est une ville particulièrement attractive en termes de création d'emplois et de progression de la population. En quinze ans, le pays rennais a gagné 45 000 nouveaux habitants et 60 000 nouveaux habitants sont attendus d'ici 2015 (3^{ème} plus forte progression démographique de l'ouest).

Le secteur tertiaire est de loin le plus dynamique, mais l'industrie traditionnelle rennaise est également importante avec, notamment, Ouest-France, premier quotidien français, et l'imprimerie François-Charles Oberthür. Cette industrie repose aussi sur la présence de l'usine PSA Peugeot Citroën, qui place Rennes Métropole parmi les agglomérations phares de l'industrie automobile française.



La Bretagne représente, par ailleurs, la première région agro-alimentaire de France, et l'Ille-et-Vilaine est le premier bassin laitier français. Quatre grands groupes sont ainsi implantés à Rennes : Brient, Bridel, Coralis et Le Duff. Il est à noter que les entreprises agro-alimentaires bénéficient, sur le territoire de Rennes Métropole, d'une forte synergie avec l'enseignement supérieur.

Le secteur des technologies de l'information et de la communication est l'un des plus performants en matière d'emploi, de recherche et de formation. La technopole Rennes Atalante a attiré un nombre important de centres de Recherche & Développement, d'équipementiers et d'opérateurs des télécommunications (Orange, R&D, Thomson, Canon, Texas Instrument...). Grâce aux collaborations développées depuis 1984 entre enseignement supérieur, laboratoires de recherche et entreprises, Rennes Atalante constitue aujourd'hui un des principaux pôles européens de télécommunications. Le secteur "Images & Réseaux" est l'un des neuf pôles de compétitivité français à vocation mondiale.

● Ouverture européenne et internationale

Rennes, capitale de la Bretagne, est une ville ouverte, active dans la mise en place d'initiatives et de partenariats aux niveaux européen et international. Elle est jumelée avec 12 villes étrangères :

- 1957 : Exeter (Grande-Bretagne)
- 1958 : Rochester (Etats-Unis)
- 1964 : Erlangen (Allemagne)
- 1965 : Brno (République Tchèque)
- 1967 : Sendai (Japon)
- 1980 : Leuven (Belgique)
- 1982 : Sétif (Algérie)
- 1983 : Cork (Irlande)
- 1991 : Almaty (Kazakhstan)
- 1998 : Poznan (Pologne)
- 1999 : Sibiu (Roumanie)
- 2002 : Jinan (Chine)

La présence de nombreuses associations constitue un moyen privilégié de sensibiliser le public de l'agglomération rennaise à l'engagement européen, ainsi qu'à l'ensemble des relations internationales.



Rennes dispose en outre de centres de ressources et d'information performants, tels que l'Euro-Info-Centre de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, ou le Centre de Documentation Européenne de la Faculté de Droit et de Science Politique.

On y trouve par ailleurs l'Institut Franco-Américain, centre binational de formation et d'information linguistique et culturelle, unique en France et fondé, en 1961, par l'Ambassade des Etats-Unis et la Ville de Rennes.

En savoir plus :

La Maison Internationale de Rennes (MIR) a pour vocation de sensibiliser le public de l'agglomération rennaise aux réalités internationales et de soutenir la réalisation des projets citoyens et associatifs de coopération, de solidarité et d'échanges culturels.

MIR

7 quai Chateaubriand - 35000 Rennes
Tél. 02 99 78 22 66
www.mirennnes.fr





● Culture

“Métropole d’Art et d’Histoire”, Rennes conserve de nombreux édifices, tels que le Parlement de Bretagne, l’Hôtel de Ville, l’Opéra, le Palais Saint-Georges, ou encore la Cathédrale Saint-Pierre. Les divers styles et époques réunis au cœur même de la ville constituent la richesse patrimoniale et le caractère de la capitale de la Bretagne.

Cette richesse culturelle se découvre également dans les musées de Rennes, ainsi que dans les théâtres, les salles de spectacles, les cinémas. A ce titre, les Champs Libres constituent un équipement unique en son genre, puisqu’il réunit la bibliothèque de Rennes Métropole, le musée de Bretagne et un espace consacré aux sciences.

Enfin, quelques grands rendez-vous annuels font de Rennes un haut lieu de la culture française et étrangère, marqué par une forte identité bretonne : “Les Transmusicales” (festival de découverte des musiques actuelles), “Travelling” (festival de cinéma), “Festival Mythos” (festival des arts et de la parole) et “Mettre en Scène”, où se confrontent chorégraphes et metteurs en scène.



En savoir plus :



Office de tourisme de Rennes

11 rue Saint Yves - 35000 Rennes

Tél. 02 99 67 11 11

www.tourisme-rennes.com

Les Champs Libres

Cours des Alliés - 35000 Rennes

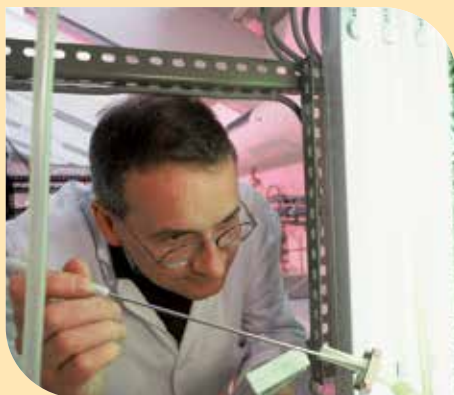
Tél. 02 23 40 66 00

www.leschampslibres.fr

Retrouvez les principaux événements culturels qui se déroulent chaque année à Rennes, p 80.



● Un pôle universitaire et de recherche



Depuis le XVIII^e siècle, Rennes est une ville universitaire. Elle est devenue un des centres français les plus importants en ce domaine avec plus de 60 000 étudiants, répartis entre ses deux universités, Rennes 1 et Rennes 2, et 26 grandes écoles et établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit également d'un pôle majeur de recherche scientifique et technologique, qui regroupe 4 000 chercheurs dans de grands centres publics et privés, et dont les principaux secteurs sont l'électronique, l'image et la communication, l'agro-alimentaire, la chimie fine, la santé et l'environnement.

Le site rennais a plus que jamais vocation à s'internationaliser. Plus de 6 000 étudiants étrangers viennent étudier à Rennes chaque année et plus de 1 200 étudiants rennais partent en mobilité. Le Centre de mobilité internationale de Rennes, rattaché à l'UEB, constitue un outil commun pour aider les universités et grandes écoles rennaises à améliorer l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en mobilité sur Rennes et à développer la mobilité internationale des étudiants, doctorants et chercheurs.

Pour plus d'information

Université européenne de Bretagne
Centre de mobilité internationale de Rennes
5 bd Laënnec - 35000 Rennes
Tél. 02 23 23 79 50
cmirennais@ueb.eu
www.mobilite-rennes.ueb.eu



● L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE

● Un établissement de coopération scientifique pour la recherche, la valorisation et le doctorat en Bretagne

L'UEB réunit universités, grandes écoles, centres hospitaliers universitaires et organismes de recherche de Bretagne. Ce pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) pilote des activités de coopération scientifique, pour le compte de ses établissements membres. Avec 76 000 étudiants et plus de 6 000 personnels enseignants et non-enseignants, l'UEB représente un pôle scientifique d'envergure européenne.

● Le Centre de mobilité internationale de Rennes

A Rennes, le Centre de mobilité internationale a pour mission de soutenir la mobilité internationale des étudiants, doctorants et chercheurs des universités et grandes écoles rennaises.

SES OBJECTIFS :

- ❑ Renforcer l'accueil des publics en mobilité entrante sur le site rennais :
 - étudiants étrangers
 - doctorants et chercheurs étrangers
- ❑ Contribuer au développement de la mobilité des étudiants rennais :
 - sensibilisation et information sur la mobilité internationale
 - préparation linguistique et culturelle à la mobilité

SES PRINCIPALES ACTIONS :

- ❑ **Accueil des étudiants étrangers à la rentrée**
 - ▶ Accueil personnalisé des étudiants d'échange, aide à la constitution du dossier de demande de titre de séjour, journées d'accueil en partenariat avec TAM-TAM, programme culturel avec des sorties découvertes en Bretagne...
- ❑ **Accueil personnalisé des doctorants et chercheurs étrangers**
 - ▶ Assistance dans les premières démarches, aide juridique et administrative, accompagnement linguistique et culturel pendant le séjour...
- ❑ **Préparation à la mobilité des étudiants rennais**
 - ▶ Sessions de préparation linguistique et culturelle, "soirée infos pays", fiches pays, témoignages, témoignages d'étudiants avec l'émission "Mobility Stories" sur la Wikiradio UEB ...



SE PORTER CANDIDAT DANS UN ÉTABLISSEMENT



Pour étudier en France, vous devez entreprendre, assez longtemps à l'avance, les premières démarches pour obtenir toutes les autorisations nécessaires à un séjour éventuel. A titre indicatif, ce guide donne les principaux éléments à connaître pour se porter candidat dans un établissement.

Deux démarches sont essentielles :

- > Faire une demande d'admission dans le(s) établissement(s) qui vous intéresse(nt),
- > Puis, en cas de réponse favorable, faire une demande de visa étudiant (uniquement pour les étudiants qui ne sont pas ressortissants des États membres de l'Espace économique européen).

● DEMANDE D'ADMISSION

Les demandes d'admission sont différentes selon que vous envisagez d'étudier dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'une mobilité individuelle (*free movers*).

ADMISSION À L'UNIVERSITÉ POUR LES ÉTUDIANTS EN PROGRAMME D'ÉCHANGES (ERASMUS, ISEP, CREPUQ, CONVENTIONS BILATÉRALES, ETC.)

L'admission dans un établissement se déroule ainsi :

- > Sélection de votre candidature par votre établissement d'origine.
- > Mise au point de votre programme d'études en concertation avec le responsable pédagogique de votre établissement d'origine.
- > Demande d'admission effectuée par votre établissement d'origine à l'établissement français partenaire de l'échange.
- > Inscription et paiement des droits dans votre établissement d'origine.

ADMISSION À L'UNIVERSITÉ POUR LES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INDIVIDUELLE (HORS PROGRAMME D'ÉCHANGES)

Admission en Licence 1^{ère} et 2^e année

• Si vous êtes étudiant d'un pays situé hors de l'Espace économique européen :

La procédure est nationale et nécessite une « demande d'admission préalable » (la DAP). Le dossier de DAP doit être retiré par le candidat, entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier précédant l'année universitaire pour laquelle il présente sa demande :

- > sur place, auprès du service culturel de l'Ambassade de France dans son pays d'origine ou de résidence,
- > sur place, en France, auprès de la première université choisie (3 choix possibles), si le candidat a un titre de séjour d'un an ou plus,
- > ou en le téléchargeant sur le site internet www.campusfrance.org (rubrique : **préparer son séjour / s'inscrire dans l'enseignement supérieur / les différentes procédures**). Cette dernière possibilité est rendue obligatoire pour une trentaine de pays dont la liste figure sur le site de CampusFrance.

Le dossier de demande d'admission préalable est à déposer avant le 31 janvier précédant votre arrivée en France.

- > soit auprès du service culturel de l'Ambassade de France, si vous êtes à l'étranger,
- > soit dans la première université choisie (3 choix possibles) si vous résidez en France avec un titre de séjour d'un an ou plus.

• Si vous êtes étudiant d'un pays de l'Espace économique européen :

Les conditions d'admission sont les mêmes que pour un étudiant français.

Attention : un test d'évaluation linguistique (TCF) peut être exigé (voir p. 22).

Admission en Licence 3, Master et Doctorat

Chaque établissement a ses propres critères pour le recrutement des étudiants étrangers et dispose de son formulaire spécifique d'admission. C'est donc directement à l'établissement choisi que vous devez vous adresser (voir la rubrique "Contacts utiles" p. 96/97).

En savoir plus : www.diplomatie.gouv.fr
(rubrique : espace étudiants)

ADMISSION DANS LES GRANDES ÉCOLES

Chaque école possède ses propres critères en matière de recrutement d'étudiants étrangers. Il vous faut donc, là aussi, vous renseigner directement auprès du service des relations internationales de l'école qui vous intéresse (voir la rubrique "Contacts utiles" p. 96/97).



● Tests d'évaluation linguistique

Votre admission définitive dans un établissement d'enseignement supérieur français dépend, entre autres conditions, de la qualité de votre maîtrise de la langue française.

Afin de vérifier leur niveau linguistique, les candidats non francophones sont soumis à un Test de Connaissance du Français (TCF). Ce test est payant (60 €) et peut être passé dans de nombreux centres agréés TCF répartis dans le monde entier. La liste des centres agréés TCF est consultable sur Internet : www.ciepf.fr

Qui doit passer un test d'évaluation linguistique ?

- > **Licence 1^{ère} et 2^{ème} année** : TCF obligatoire
- > **Licence 3^{ème} année et Master** : le TCF n'est pas obligatoire. Mais pour que l'établissement français puisse vérifier votre niveau linguistique, votre dossier d'admission devra souvent comporter une attestation de connaissance du français, telle que le TCF. Pour connaître précisément les exigences linguistiques de l'établissement, adressez-vous directement au service des relations internationales ou de la scolarité (voir leurs coordonnées sous la rubrique contacts utiles p. 96/97).

Vous êtes dispensé du TCF si :

- > Dans votre pays, le français est la langue officielle.
- > Vous êtes issu d'une section bilingue française (établissement scolaire dans lequel la langue française est enseignée de manière privilégiée et dans lequel au moins une discipline non linguistique est enseignée en français), de Langue Française (DALF).

● Demande de visa étudiant

Seule une réponse positive à une demande d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur français vous permet d'entreprendre une demande de visa. Pour cela, vous devez vous renseigner auprès du consulat de France le plus proche de votre lieu de résidence.



Il existe plusieurs types de visas :

1. Le visa long séjour valant titre de séjour (VLS/TS)

Il est délivré à tous les étudiants (à l'exception des ressortissants algériens) pour un séjour en France de plus de trois mois et jusqu'à un an. Ce visa les dispense de demander une première carte de séjour en France. Les étudiants doivent, dans les trois mois après leur arrivée en France, faire valider leur visa auprès de l'OFII : www.ofii.fr

2. Le visa long séjour pour études (ressortissants Algériens)

Il est accordé aux ressortissants algériens désirant poursuivre leur scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur pour une durée supérieure à six mois. Il permet à l'étudiant de solliciter, dans les deux mois suivant son arrivée en France, un titre de séjour d'un an renouvelable à la préfecture de son lieu de domicile.

3. Autres types de visas

- > le visa court séjour pour études
- > le visa de long séjour temporaire pour études avec mention "dispense temporaire de titre de séjour"

Attention, ces types de visas ne sont ni renouvelables, ni prorogables.

Important : la description complète des formalités et des documents à fournir est disponible sur le site du ministère des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr ou sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Cas de dispense de visa :

- > Ressortissants des États membres de l'Espace Économique Européen (pays de l'Union Européenne, Islande, Lichtenstein et Norvège), de la Suisse, d'Andorre, de Monaco, du Vatican et de Saint-Marin.
- > Titulaires de passeports diplomatiques, à condition qu'ils présentent une lettre d'introduction du ministère des affaires étrangères.



A SAVOIR AVANT D'ARRIVER

● Anticiper sa demande de logement en résidence universitaire

Des logements universitaires sont proposés par le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), et, parfois par les établissements d'accueil, mais le nombre de places est très limité. Faites votre demande le plus tôt possible !

Logements CROUS

Les résidences universitaires sont situées à proximité des campus rennais et des restaurants universitaires.

Pour qui ?

- Âge limite pour une première admission : 30 ans pour les étudiants de Licence et de Master 1^{ère} année, 32 ans pour les étudiants de Master 2^{ème} année ou de Doctorat.
- Les doctorants ne sont pas prioritaires pour les logements CROUS en période de rentrée.
- Critères pédagogiques. Vous devez être inscrit(e) :
 - soit dans le cadre d'un programme ou d'un accord international (programme intergouvernemental entraînant l'attribution d'une bourse du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger, programme inter-universitaire).
 - soit à titre individuel en Master 2^{ème} année ou en Doctorat.

Quel type de logement ?

Dans la plupart des cas, vous disposez d'une chambre individuelle meublée de 9m² (lit simple, table, chaise, étagère, lavabo, penderie) et de locaux collectifs : sanitaires, cuisinette, salle de travail. Cependant, sous certaines conditions, des studios meublés de type T1 avec cuisinette et sanitaires individuels peuvent vous être proposés. Le loyer est plus élevé et les conditions d'accès sont plus limitées.

Quel budget ?

Loyer mensuel en résidence universitaire : 149,50 €

Loyer mensuel dans un studio CROUS : 230 € pour un T1 et 280 € pour un T1 bis ou T2

Loyer pour une chambre traditionnelle CROUS (avec cabinet de toilette) : environ 223 €

Comment faire sa demande ?

Les étudiants inscrits dans un programme d'accord international (programme intergouvernemental entraînant l'attribution d'une bourse du gouvernement français ou d'un autre gouvernement,

programme inter-universitaire), doivent s'adresser aux coordinateurs universitaires de l'accord.

Les étudiants étrangers en mobilité internationale, inscrits à titre individuel en Master 2^{ème} année ou en Doctorat, font leur demande en ligne, directement sur le site Internet du CROUS : www.crous-rennes.fr (rubrique : mobilité internationale), la demande doit se faire avant le 30 avril de l'année de leur rentrée universitaire.

Attention : exigence de fourniture d'une "caution", pour les étudiants issus d'un pays situé hors de l'Union européenne : avant d'être admis, vous devrez présenter un document émanant d'une personne solvable, domiciliée dans un pays de l'Union européenne et acceptant de s'engager pour le paiement d'une année de loyer en cas de défaillance de votre part. Certaines banques françaises, en partenariat avec des mutuelles étudiantes, peuvent vous proposer, sous certaines conditions, de prendre en charge la caution de votre logement et de votre dépôt de garantie.

Si vous n'êtes pas boursier, certains autres critères peuvent vous permettre de faire une demande de logement universitaire dans le cadre du Dossier Social Etudiant (DSE). Renseignements : www.cnous.fr/_etudier_127.htm

Logements réservés par les établissements d'accueil

Dans certains cas, des logements pour étudiants, français et étrangers, peuvent être proposés directement par l'établissement d'accueil. Pour plus de renseignements, contactez le service des relations internationales de l'établissement qui vous intéresse.



En savoir plus :

CROUS

Etudiants en mobilité internationale
7 place Hoche CS 26428
35064 Rennes Cedex
www.crous-rennes.fr





● Contacts pour un logement temporaire à l'arrivée

Si vous n'avez pas trouvé de logement avant votre arrivée à Rennes, il est préférable de réserver un logement temporaire. Après un long voyage, rien ne vaut une bonne douche et une nuit au calme !

Pour les petits budgets :

Auberge de jeunesse

10 Canal Saint-Martin - 35700 Rennes
Tél. 02 99 33 22 33 - Fax : 02 99 59 06 21
www.fuaj.org/Rennes

L'auberge de jeunesse est une ancienne propriété bourgeoise, située au bord du canal d'Ille-et-Rance, près du centre ville. Elle possède des chambres de 2 à 4 lits avec douches et lavabos, une cuisine équipée, un bar, une salle de télévision et une aire de loisirs.

Accès : à la mairie, prendre le bus ligne 8, direction St Grégoire, arrêt auberge de jeunesse.

Tarifs : 21,20 € la nuit, petit déjeuner compris si vous possédez la carte "Fédération Unie des Auberges de Jeunesse". Cette carte coûte 11€ (tarif moins de 26 ans) ou 16 € (tarif plus de 26 ans). Elle est valable un an et donne accès à de nombreuses auberges de jeunesse dans le monde entier. Chambre partagée, avec draps et couvertures fournis mais linge de toilette non fourni.

En savoir plus : www.fuaj.org



Pour de plus gros budgets :

Consulter l'Office du Tourisme de Rennes pour la liste des différents types d'hébergement temporaire à Rennes (hôtels, camping, gîtes...)

En savoir plus : www.tourisme-rennes.com

● Venir avec sa famille, dans le cadre d'un doctorat

Il n'existe pas de procédure spécifique qui permette à la famille d'accompagner le doctorant. Vous devez donc attendre 18 mois avant de pouvoir engager la procédure administrative dite de regroupement familial.

Toutefois, votre conjoint(e) peut faire une demande indépendante auprès des autorités consulaires françaises de votre pays d'origine pour venir vous rejoindre à Rennes en qualité de "visiteur" sur le territoire français.

Pour obtenir ce visa "visiteur" (puis le titre de séjour mention "visiteur"), il faut s'engager à ne pas travailler en France et justifier de suffisamment de ressources financières pour une année de séjour en France.

Attention : ce visa n'ouvre pas droit à la sécurité sociale française.

Votre conjoint(e) est également soumis(e) au contrôle médical auprès de l'OFII, Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et, dans tous les cas, au paiement d'une taxe OFII de 241 € qu'il (elle) devra payer sous la forme de timbres fiscaux. Ces timbres peuvent être achetés auprès du Trésor Public, de la Trésorerie Générale, des bureaux de tabac ou de la Préfecture. Sur ce point, voir p. 36.

● Aides financières

Il existe trois types de bourses pour un étudiant qui souhaite venir étudier en France :

- Les bourses du gouvernement français, qui sont attribuées uniquement par le service culturel et de coopération des ambassades de France.

En savoir plus : www.diplomatie.gouv.fr

Attention : aucune bourse ne peut être sollicitée une fois arrivé en France, pour l'année en cours.

- Les bourses accordées par le gouvernement de votre pays d'origine : renseignez-vous auprès de l'organisme d'Etat chargé des bourses.
- Les bourses consenties par des institutions internationales et des organisations non gouvernementales (fondations et associations).



● Informations pratiques

Horaires d'ouverture



Magasins : commerces ouverts de 10h à 19h, du lundi au samedi, supermarchés ouverts jusqu'à 21h, du lundi au samedi.

Banques : ouvertes de 9h à 17h (18h pour certaines agences), du lundi au vendredi. La plupart des banques, ouvertes le samedi matin ou le samedi toute la journée, sont fermées le lundi.

Dimanche et jours fériés

Ne voyagez pas un dimanche ou un jour férié, car la plupart des services et commerces sont fermés au public. Pour connaître les jours fériés en France, voir p. 80.

Appareils électriques

Le voltage en France est de 220 V (volts). S'il est différent dans votre pays d'origine, des adaptateurs, vendus dans les supermarchés, vous permettent d'utiliser vos appareils électriques.

LISTE DES DOCUMENTS ESSENTIELS À NE PAS OUBLIER !

Etudiants originaires d'un pays situé hors d'Europe :

- > Diplômes originaux : dernier diplôme obtenu (baccalauréat obligatoire minimum, traduction requise)
- > Carnet de santé ou certificat de vaccinations
- > Attestation parentale de ressources
- > Autorisation de sortie de devises
- > Certificat de naissance traduit et apostillé (se renseigner pour savoir quels actes de naissance selon nationalités doivent être apostillés)
- > Passeport
- > Attestation d'assurance maladie (si vous êtes affilié dans votre pays d'origine)
- > 10 photos d'identité (conseil : faites-les réaliser en France dans les photomaton homologués)

Etudiants Erasmus ressortissants d'un pays de l'Union européenne :

- > Carte d'étudiant de votre université d'origine
- > Attestation de votre établissement d'enseignement d'origine vous autorisant à venir étudier à Rennes
- > Preuve de votre couverture sociale (formulaire E 128, ou carte européenne de Sécurité sociale)
- > Carte d'identité ou passeport
- > 10 photographies d'identité

Si vous venez avec votre voiture, 3 documents sont indispensables :

- > Permis de conduire rédigé en français ou traduit officiellement (pour plus d'information contacter la Préfecture de Rennes ou <http://vosdroits.service-public.fr>)
- > Carte internationale d'assurance
- > Titre de propriété ou carte grise du véhicule





VENIR À RENNES

● Par avion

Aéroport de Rennes

Liaisons quotidiennes en provenance de plusieurs grandes villes internationales.

www.rennes.aeroport.fr

Aéroport de Dinard-Pleurtuit

Liaisons quotidiennes en provenance de Londres et des principales villes de Grande - Bretagne.

Accès Rennes : 45 minutes en voiture

www.dinard.aeroport.fr

Aéroport de Nantes

Liaisons régulières en provenance de Londres, Genève, Milan.

Accès à Rennes : en voiture (1h) ou en train

www.nantes.aeroport.fr

Aéroports de Paris :

Roissy-Charles de Gaulle et Orly

Liaisons Paris-Rennes: 6 vols/jour environ.

Information pour tous les vols Paris-Rennes :

www.aeroportsdeparis.fr

Accès à Rennes depuis l'aéroport

Roissy-Charles de Gaulle

Il est possible de prendre un train direct de Roissy à Rennes. La gare de Roissy est située près de l'aérogare n° 2. L'achat du billet se fait au guichet (70 € environ). N'oubliez pas de composer (= valider) votre billet avant de monter dans le train (appareils situés sur les quais de la gare).

Si les horaires de cette ligne directe ne vous conviennent pas, prenez l'autobus Air France "Roissy-Montparnasse" (45 minutes de trajet). A la gare de "Paris-Montparnasse", prenez le train à grande vitesse (TGV) Paris-Rennes.

Accès à Rennes depuis l'aéroport d'Orly

Il n'y a pas de train direct d'Orly à Rennes. Il faut donc rejoindre la gare Montparnasse à Paris pour prendre le TGV Paris-Rennes :

- > Soit en autocar Air France. Descendez avant le terminus à l'arrêt Gare Montparnasse.
- > Soit en RER (Réseau Express Régional, à la fois train et métro). Dans l'aéroport, rejoignez la gare Orlyval, puis prenez le RER B jusqu'à Denfert - Rochereau (environ 50 minutes de trajet, prix du billet : 9,50 € et coût du ticket de métro : 1,70 €). Pour accéder à la gare Montparnasse, vous devrez prendre le métro ligne 4 ou 6. Pour connaître les horaires et le plan du métro parisien, consultez le site :

www.ratp.fr. A la gare Montparnasse, prenez le TGV Paris-Rennes.

> Soit en bus. Consultez le site : www.idbus.com

● Par train à grande vitesse (TGV)

A Paris, il y a six gares différentes. Pour vous rendre à Rennes en train, vous devez partir de la gare Montparnasse qui dessert l'Ouest et le Sud-Ouest de la France. 21 liaisons quotidiennes permettent de relier Paris à Rennes en 2h10 environ, pour un prix variant de 35 à 65 €.

Pour accéder à la gare Montparnasse en métro, consultez le site : www.ratp.fr (plan et horaires de toutes les lignes de métro).

Pour réserver une place dans le train Paris-Rennes, consultez le site SNCF : www.voyages-sncf.com ou www.tgv.com (site trilingue français/anglais/espagnol).

● Par bateau

En provenance de Grande-Bretagne ou d'Irlande, il est possible de vous rendre à Rennes via les ports de Saint-Malo ou de Roscoff. A titre indicatif, les liaisons "Saint-Malo - Rennes" par le train sont fréquentes, à raison d'environ 17 trains par jour de 6h à 20h. Le trajet dure 1h et coûte 13 € environ.

● Par autocar

Les autocars d'Eurolines proposent plus de 1500 voyages dans toute l'Europe.

Pour connaître les tarifs et les horaires :

www.eurolines.fr

Une compagnie Roumaine, Atlssib, vous propose également d'effectuer votre voyage en autocar. Pour connaître les tarifs et les horaires: www.atlssib.ro

Les autocars des deux compagnies arrivent à la gare routière de Rennes.

● En voiture

Les autoroutes et grands axes routiers français vous permettent d'arriver à Rennes facilement. Pour connaître votre trajet exact, voici deux sites Internet qui peuvent vous aider :

Mappy : www.mappy.com

Michelin : www.viamichelin.com

En savoir plus :

Pour savoir comment vous déplacer dans l'agglomération rennaise, voir p. 58





S'installer à Rennes

Settling down in Rennes





ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

A votre arrivée en France, deux démarches doivent être rapidement effectuées :

- > confirmer votre inscription auprès de votre établissement d'enseignement supérieur d'accueil,
- > valider votre visa ou demander un titre de séjour.

● Confirmation de l'inscription

Les établissements ont leurs propres procédures d'inscription, qu'ils vous communiqueront avant votre arrivée. D'une manière générale, cette formalité comprend deux parties : l'inscription administrative et l'inscription pédagogique, qui peuvent se dérouler en une ou deux fois, selon les établissements.

Dans tous les cas, soyez très attentif aux pièces demandées, la présentation des documents originaux étant souvent exigée.

Inscription administrative

Cette formalité est importante pour deux raisons :

- > Il vous sera demandé de payer les droits de scolarité (ou frais d'inscription), sauf pour les étudiants qui étudient dans le cadre d'un programme d'échange (Erasmus, ISEP, CREPUQ...) et paient ces droits dans leur établissement d'origine.

Conseil : renseignez-vous sur le mode de paiement accepté par votre établissement d'accueil pour régler ces frais.

- > Vous recevrez votre carte d'étudiant. Ce document est capital car il prouve votre qualité d'étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur. Il vous sera indispensable, notamment pour :
 - passer vos examens,
 - accéder à certains services de votre établissement (bibliothèque, achat de tickets pour le restaurant universitaire...),
 - obtenir des réductions (spectacles, musées, cinémas, ...).

Si, toutefois, votre carte ne vous est pas délivrée au moment de l'inscription administrative, vous devez demander une attestation d'inscription, car vous en aurez besoin pour l'obtention du titre de séjour (voir ci-après).

Conseil : conservez toujours votre carte d'étudiant sur vous et faites-en une photocopie, utile en cas de perte.

Inscription pédagogique

Cette seconde partie de l'inscription concerne le choix définitif de certains enseignements, l'emploi du temps et l'inscription aux examens.

Attention : chaque semestre équivaut en France à 30 crédits ECTS ; votre établissement d'origine peut, néanmoins, avoir des exigences différentes.

Pour les étudiants en programme d'échanges, le choix définitif de vos enseignements en France doit être impérativement validé par le responsable pédagogique de votre établissement d'origine.

● Validation de votre visa

Les étudiants munis d'un visa long séjour valant titre de séjour (VLST/TS) doivent, dans les trois mois après leur arrivée en France, le faire valider auprès de l'OFII.

● Demande de titre de séjour

Les ressortissants algériens doivent demander un titre de séjour auprès de la préfecture pour des études d'une durée supérieure à trois mois.

La durée de validité de ce titre de séjour temporaire est limitée à la validité du passeport et elle ne peut excéder la durée des études. Le titre est valable un an maximum, mais peut être renouvelé.

Etudiants ressortissants de l'Union européenne

Pour suivre des études en France, vous êtes exempté de la détention d'un titre de séjour.

Activité salariée : vous êtes également dispensé de titre de séjour si vous souhaitez exercer une activité salariée pendant vos études en France sauf si vous êtes ressortissant de Roumanie ou de Bulgarie.

Dans ce cas, pour pouvoir travailler, vous devrez solliciter un titre de séjour mention "communauté européenne" à la Préfecture sur présentation d'une promesse d'embauche.

En savoir plus :

Consultez le site Internet de la Préfecture

www.bretagne.gouv.fr

(rubrique : vos démarches en ligne / Ille-et-Vilaine / étrangers en France)





● La validation de votre visa long séjour valant titre de séjour (VLS/TS)

Dans les trois mois suivants votre arrivée en France, si vous êtes munis d'un VLS/TS, vous devez faire valider votre visa auprès de l'OFII.

Pour cela, il vous faut, dès votre arrivée en France, compléter le formulaire de « demande d'attestation OFII » revêtu du cachet du consulat qui vous a été remis en même temps que votre visa et l'envoyer par voie postale (avec accusé réception) à la direction territoriale de l'OFII compétente pour votre département de résidence.

Le CMI peut vous aider dans cette démarche en transmettant lui-même directement votre demande à l'OFII (pendant le guichet de rentrée de septembre à novembre).

Après réception de votre dossier, la direction territoriale de l'OFII de votre département :

- > Vous adressera par courrier simple une attestation de réception de la demande de validation.
- > Vous convoquera pour la visite médicale.

Visite médicale

A leur arrivée en France, les étudiants non ressortissants de l'Union européenne dont la durée de séjour est supérieure à trois mois doivent passer une visite médicale obligatoire, organisée par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Au moment de la visite médicale, les étudiants doivent s'acquitter d'une taxe de 55 € (timbre fiscal) et fournir d'autres pièces complémentaires.

L'examen de santé comprend :

- > un examen clinique général
- > un examen radiographique des poumons
- > une vérification du statut vaccinal

OFII

8 Rue Julien Lemordant - 35000 Rennes

Tél. 02 99 22 98 60

rennes@ofii.fr

www.ofii.fr

● Demande de titre de séjour :

Les ressortissants algériens (dans les 3 mois suivants leur arrivée en France) et les mineurs scolarisés (2 mois avant leur 18^{ème} anniversaire) doivent demander un titre de séjour auprès de la préfecture de leur lieu de résidence.

> En accord avec la Préfecture, le Centre de mobilité internationale de Rennes accompagne les étudiants et doctorants inscrits dans l'un de ses établissements membres à constituer le dossier titre de séjour.

Un guichet d'accueil est mis en place dans les locaux du Centre de mobilité internationale de Rennes à la rentrée. Les étudiants et doctorants sont reçus sur rendez-vous (à prendre en ligne sur notre site web). A noter : les doctorants sont accueillis toute l'année, en dehors de la période de rentrée. Un rendez-vous doit être pris par téléphone au 02 23 23 79 53 ou par e-mail via l'adresse cmirennnes@ueb.eu.

> Lorsqu'il n'existe pas d'aide à la constitution du dossier, les étudiants domiciliés à Rennes sont reçus à la Préfecture.

Centre de mobilité internationale de Rennes (CMI Rennes)

5 bd Laënnec - Rennes

Tél. 02 23 23 79 50

cmirennnes@ueb.eu

www.mobilite-rennes.ueb.eu

(rubrique : étudiant étranger / accueil des étudiants étrangers / fiches pratiques)

Accès : Métro Gares ou bus n°4 et 6 -

arrêt « Pont de Châteauaudon »

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Préfecture - Service Etrangers

3 avenue de la Préfecture

35026 Rennes Cedex 9

Tél. 02 99 02 10 35

contact@ille-et-vilaine.pref.gouv.fr

www.bretagne.pref.gouv.fr

(rubrique : vos démarches en ligne / Ille-et-Vilaine / étrangers en France)

Transport : bus n° 4, arrêt Beauregard / Préfecture
Services administratifs ouverts du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

Toute demande de titre de séjour ou de renouvellement faite après l'expiration de la carte de séjour ou du visa entraînera une amende de 180 €.



ÊTRE ACCUEILLI À RENNES

Pour faciliter votre installation à Rennes et vous aider à réussir votre séjour, un dispositif d'accueil est mis en place à la rentrée par le Centre de mobilité internationale de Rennes et ses établissements membres.

● Un accueil personnalisé à la gare ou à l'aéroport

Il peut vous être proposé par votre établissement d'accueil (renseignez-vous avant votre arrivée).

Dans ce cas, un étudiant, recruté par le Centre de mobilité internationale de Rennes, viendra vous chercher, pour vous mener jusqu'à votre lieu d'hébergement.

Note : dans certains établissements, seuls les étudiants étrangers inscrits en programme d'échange peuvent disposer de l'accueil en gare ou à l'aéroport. Renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement d'accueil (voir contacts, p. 96/97).

● Un accueil par votre établissement

Peu après votre arrivée, vous serez accueilli par votre établissement, qui vous aidera à découvrir votre campus et vous accompagnera dans vos premières démarches.

● Un guichet « Accueil & titres de séjour »

Pour vous accompagner dans vos démarches administratives, notamment le renouvellement de votre titre de séjour, le CMI vous accueille dans ses locaux. Dès votre arrivée, n'hésitez pas à prendre rendez-vous en ligne, nous pouvons vous aider à constituer votre dossier titre de séjour (voir p. 36 "la demande de titre de séjour").

● Un rendez-vous d'accueil

Pour vous souhaiter la bienvenue, le CMI Rennes vous propose un rendez-vous d'accueil mi-septembre. Au programme : forum d'accueil, visites du centre historique de Rennes, dîner au restaurant universitaire et soirée festive proposée par l'association « Rennes Sans Frontières » (RSF). Cette association labélisée ESN (Erasmus Student Network) organise tout au long de l'année des soirées étudiantes.



● Une réception à l'hôtel de ville

En septembre, une réception est organisée en votre honneur dans les salons de l'hôtel de ville, suivie d'une soirée festive proposée par l'association RSF.

● Un festival de bienvenue

Fin septembre, pour vous souhaiter la bienvenue et vous faire découvrir tous les acteurs clés de la ville, le Centre de mobilité internationale de Rennes, Rennes Métropole, la Ville de Rennes et le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) vous invitent à participer à TAM-TAM.

TAM-TAM est l'événement de la rentrée pour les étudiants. Deux jours d'information et d'animation pour vous accompagner dans votre intégration et favoriser les rencontres avec les jeunes rennais.



Programme de ces deux jours :

- > Un forum d'accueil pour rencontrer les principaux organismes rennais, qui pourront vous renseigner sur tous les aspects de votre vie quotidienne et vous donner beaucoup de bons conseils pour connaître Rennes : culture, loisirs, tourisme, sport, démarches administratives, santé, cours de français, etc.
- > Des concerts et des animations pour donner une ambiance festive à cet événement et lancer le dispositif « La nuit des 4 jeudis » (ND4J), initiée par le CRIJ Bretagne et la Ville de Rennes. La ND4J, ce sont quatre rendez-vous par mois organisés le jeudi soir : la nuit Dazibao, la nuit du sport, la nuit Découvertes et la nuit des arts.

Note :

si vous êtes un étudiant à mobilité réduite, l'association Handisup-Rennes vous propose des services spécifiques concernant votre logement, transport, travail...



En savoir plus :

Handisup-Rennes

9 - 11 rue de Flandre - 35000 Rennes
Tél. 02 99 14 66 35
contact@handisupbretagne.org
www.handisupbretagne.org



SE LOGER

Il est parfois difficile de trouver un logement à Rennes en raison du grand nombre d'étudiants présents dans la capitale bretonne. C'est pourquoi il vous est recommandé de réserver un logement bien avant votre venue en France.



● Où se loger ?

En cité universitaire, si vous remplissez les critères requis. Pour les logements CROUS, veuillez vous reporter en p. 24.

Dans une résidence dépendant de votre école, si celle-ci en possède une : renseignez-vous auprès de l'établissement qui vous intéresse. Voir la liste des contacts p. 96/97.

Chez des logeurs privés : différents organismes peuvent vous aider dans votre recherche en vous proposant des adresses de logements.

Le CROUS (Service gratuit)

7 place Hoche - Rennes

Tél. 02 99 84 31 31

Des adresses sont affichées dans le hall ou consultables sur Internet : www.crous-rennes.fr

Les mutuelles étudiantes

La Mutuelle des Etudiants (LMDE) et la Société Mutualiste des Etudiants Bretagne Atlantique (SMEBA) mettent gratuitement des offres de logement à votre disposition.

En savoir plus : voir liste des contacts, p. 96/97.

Autres organismes

Le CRIJB (Centre Régional Information Jeunesse de Bretagne) (service gratuit)

4 bis cours des Alliés - Rennes

Tél. 02 99 31 57 67

www.crij-bretagne.com

● Comment trouver un logement ?

Les petites annonces

Le bon coin

www.leboncoin.fr

Lokaviz

www.lokaviz.fr

Fac-Habitat

www.fac-habitat.com

Paru Vendu (rubrique Location)

www.paruvenu.fr

Top annonces

www.topannonces.fr

Ouest-France

"Pages immobilières", publiées dans le supplément "samedi annonces"

www.ouestfrance-immo.com

La Maison du Notariat

2 mail Anne Catherine - Rennes

(Près du Boulevard de la Tour d'Auvergne et de la Cité Judiciaire)

Tél. 02 99 65 32 65 - ch35.locations@notaires.fr

www.chambre-ille-et-vilaine.notaires.fr

Recense toutes les offres de location proposées par les notaires. Vous pouvez recevoir la liste, si vous la demandez, par courrier électronique.

Les agences immobilières

Des frais d'agence (honoraires) doivent être payés : leur montant correspond généralement à un mois de loyer.

Les offices de location entre particuliers

Attention : ces services sont payants et ne vous donnent accès qu'à des listes de locations proposées par des particuliers.

Avoir une liste de logements ne garantit pas :

- > de trouver un logement à sa convenance,
- > de trouver un logement disponible, surtout si vous avez peu de temps pour chercher.

Conseil : pensez d'abord aux services gratuits.



● Vous avez trouvé un logement chez un logeur particulier

Vous devez effectuer différentes démarches avant de prendre possession du logement :

Signer le contrat de location

Un contrat de location (appelé bail) est obligatoire. Il doit être signé par le locataire (vous-même) et le logeur (appelé aussi bailleur).

Etablir l'état des lieux

C'est la description de l'état du logement. Il est établi à l'entrée avec le logeur, en double exemplaire, de façon très précise, pièce par pièce, équipements inclus.

Fournir un engagement de caution solidaire

Il pourra vous être demandé de fournir un document appelé "engagement de caution solidaire". Ce document devra être rempli par une personne solvable, résidant en France et acceptant de s'engager pour le paiement du loyer pour toute la durée du bail en cas de défaillance de votre part.

Verser un dépôt de garantie

Pour entrer dans le logement, il vous sera demandé de verser une somme correspondant en général à un mois de loyer. Cette somme sera restituée à votre départ, diminuée, s'il y a lieu, du coût des dégradations éventuelles.

Souscrire une "assurance-habitation"

L'assurance du logement est obligatoire, afin de vous garantir contre différents risques (incendie, dégâts des eaux...). Elle doit être remise au bailleur (personne qui loue l'appartement) dès l'entrée dans le logement. Cette assurance peut être souscrite auprès d'une mutuelle ou d'un assureur privé.

Conseil : choisissez une assurance "multirisques habitation", incluant une assurance responsabilité civile, voir p. 48.

Souscrire des abonnements pour obtenir l'électricité, le gaz et l'eau :

Il existe maintenant plusieurs fournisseurs d'électricité et de gaz.

Contact du fournisseur historique en électricité (EDF) :
Tél. 09 69 32 15 15 (mise en service),
Tél. 0800 123 333 (n° national)

www.particuliers.edf.com

Contact du fournisseur historique en gaz (GDF) :
Tél. 09 69 32 43 24

www.gdfsuez-dolcevita.fr

Pour contacter le fournisseur d'eau :

Compagnie générale des Eaux

Tél. 0811 902 902

www.veoliaeau.fr



● La colocation

On appelle "colocation" la location d'appartement (ou de maison), partagée entre plusieurs personnes. Cette situation présente des avantages (partage du loyer) mais peut aussi comporter quelques pièges (départ d'un colocataire). Il n'existe pas de réglementation spéciale pour la colocation et les pratiques peuvent être différentes d'un loueur à un autre.

Conseils :

L'état des lieux : il doit être effectué à la fois lors de l'entrée dans le logement et au moment du départ. Il sera établi en double exemplaire, et signé sur place, par le propriétaire et les colocataires : il est préférable que tous soient présents.

Le bail : tous les colocataires doivent signer le bail ; ils auront ainsi les mêmes droits et les mêmes obligations.

Sachez qu'il existe une "Clause de solidarité" qui lie les colocataires entre eux : le propriétaire peut demander à l'un des colocataires de payer la totalité du loyer si les autres ne paient pas.

L'assurance du logement : une assurance habitation pour garantir les risques locatifs est obligatoire. Une attestation d'assurance (justificatif) est à fournir tous les ans. Il est conseillé à chaque colocataire de souscrire un contrat d'assurance comportant les mêmes garanties.

En savoir plus :

Si vous avez besoin d'informations sur vos droits, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement peut vous aider (gratuitement) :

ADIL

22 rue Poullain-Duparc - Rennes

Tél. 02 99 78 27 27

adil35@wanadoo.fr

www.adil35.org





● Votre budget logement

Les frais d'installation

Vous devez prévoir :

- > des frais d'agence ou de notaire, si vous passez par leur intermédiaire pour trouver votre logement,
- > le versement du dépôt de garantie (montant en général équivalent à un mois de loyer),
- > le paiement d'un mois de loyer d'avance,
- > le paiement des frais d'accès pour l'électricité (20 €), le gaz (17 €), et l'eau (32 €) (montants indicatifs),
- > le coût de l'assurance habitation.

Le loyer et les charges

- > Le paiement du loyer est mensuel.
- > En plus du loyer, vous aurez à payer des charges :
 - électricité, gaz (tous les 2 mois),
 - eau (tous les 6 mois),
 - assurance (1 fois par an),
 - taxe d'habitation (1 fois par an) : il s'agit d'un impôt dû par le locataire qui occupe le logement au 1^{er} janvier de l'année en cours,
 - parfois charges de copropriété (minuterie, parties communes, ordures ménagères),
 - téléphone, Internet.

A votre demande, le paiement de certaines de ces charges peut être mensualisé.

Les aides au logement

Vous pouvez, à certaines conditions, bénéficier d'une aide au logement : Allocation de Logement Social (ALS).

Avant de faire votre demande, pour savoir si vous êtes en mesure d'obtenir une ALS, vous pouvez vérifier votre situation sur le site Internet de la Caisse d'Allocations Familiales : www.caf.fr

La demande d'ALS peut être faite

- > Via Internet : www.caf.fr (obligatoirement pour tous les logements CROUS). Les dossiers transmis par Internet sont traités plus rapidement.
- > Via un dossier "papier" : si vous êtes logé en cité universitaire, remplissez votre dossier par l'intermédiaire du service « Accueil des étudiants en mobilité internationale », au CROUS.

Adresses utiles :

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Cours des Alliés - Rennes

Tél. 0810 25 35 10

www.35.caf.fr

Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

7 place Hoche CS 26428

35064 Rennes Cedex

Tél. 02 99 84 31 31

www.crous-rennes.fr

● Au départ du logement

Le locataire peut donner son congé (= quitter son logement) à n'importe quel moment du contrat, mais est tenu à certaines obligations :

> **Délai** : un préavis de trois mois doit être respecté (pour les chambres meublées, le préavis peut être différent : bien lire le bail qui en précise la durée).

> **Formalité** : il faut annoncer son départ au bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant le délai de préavis de trois mois. Pour expédier la lettre recommandée, vous devez vous déplacer au bureau de poste (service payant).

Exemple : si vous envisagez de quitter votre logement le 30 juin, à vous de faire le nécessaire pour que votre propriétaire reçoive la lettre recommandée au plus tard le 30 mars.

Il faudra penser à résilier les abonnements :

- > Electricité
- > Gaz
- > Eau
- > Téléphone, Internet

Conseil : notez les consommations sur les compteurs avant de prendre les contacts pour résilier les contrats.





S'ASSURER

● Sécurité sociale étudiante

En France, l'assurance santé est obligatoire pour tous. Elle est appelée "Sécurité sociale". L'administration officielle est la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Pour les étudiants, deux organismes gèrent spécifiquement le régime "Sécurité sociale Etudiant" :

- > soit La Mutuelle des Etudiants (LMDE),
- > soit la Société Mutualiste des Etudiants Bretagne Atlantique (SMEBA) (elle porte un nom différent dans d'autres régions).

Où et comment s'affilier à la Sécurité sociale "régime étudiant" ?

L'affiliation à la Sécurité sociale Etudiante se fait en même temps que l'inscription dans l'établissement d'études (universités, grandes écoles, etc.) auprès du service de scolarité ou des relations internationales. L'affiliation est payante (cf. tableau rentrée universitaire, p. 50) et le règlement se fait en même temps que celui des frais de scolarité.

Etudiants concernés par la Sécurité sociale "régime étudiant"

Sont concernés tous les étudiants français et ressortissants d'un Etat hors de l'Espace économique européen (Pays membres de l'Espace économique européen : les 27 pays de l'Union européenne ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), âgés de moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire en cours et inscrits dans un établissement agréé à cet effet par la Sécurité sociale.

Etudiants dispensés de la Sécurité sociale "régime étudiant"

Etudiants ressortissants d'un Pays de l'Espace économique européen :

Vous devez être muni :

- > soit de la carte européenne d'assurance maladie donnée par la caisse de protection sociale de votre pays d'origine (à demander avant votre départ),
- > soit d'un autre formulaire équivalent. Les soins sont remboursés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) auprès de laquelle vous devez vous affilier.

Etudiants québécois : vous devez être en possession du formulaire SE401Q102 Bis ou, si vous

participez à un échange entre universités, du formulaire SE401Q106. Si vous n'avez aucun de ces formulaires, vous devez prendre contact avec les mutuelles étudiantes en France.

Etudiants salariés remplissant les 2 conditions suivantes :

- > Avoir un contrat de travail, à durée déterminée ou indéterminée, couvrant toute l'année universitaire (du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante).
- > Le nombre d'heures travaillées doit être de 60 heures par mois minimum ou 120 heures par trimestre.

Dans ce cas, vous êtes affilié(e) au régime général de la sécurité sociale (CPAM).

Etudiants ne pouvant pas bénéficier de la Sécurité sociale "régime étudiant"

Si vous avez plus de 28 ans, il vous faut souscrire une assurance volontaire privée en France ou dans votre pays d'origine.

Si votre situation financière ne vous le permet pas, renseignez-vous auprès des mutuelles étudiantes françaises sur la Couverture Maladie Universelle (CMU) : toute personne résidant en France de façon régulière et ne relevant pas d'un autre régime de Sécurité sociale peut, au titre de la CMU, bénéficier de prestations d'assurance maladie pour ses dépenses de santé.





● Assurance complémentaire santé

L'affiliation à la Sécurité sociale permet le remboursement d'une partie des frais médicaux : consultations médicales, frais pharmaceutiques, frais d'analyses médicales, hospitalisation, etc.

Pour être mieux remboursé, vous pouvez aussi souscrire une assurance complémentaire (dite "mutuelle") auprès d'une mutuelle étudiante : cela n'est pas obligatoire, mais vivement conseillé pour compléter les remboursements de la Sécurité sociale.

Exemple : le taux de remboursement par l'Assurance Maladie d'une consultation chez votre médecin généraliste en France est de 70 % sur la base du tarif conventionnel fixé à 23 €. Pour cette consultation, la Sécurité sociale vous remboursera 15,10 € (1 € reste toujours à votre charge lors de toute consultation médicale).

Le montant du "ticket modérateur" correspond à la partie des dépenses de santé qui reste à votre charge après le remboursement de l'Assurance Maladie. Dans cet exemple, le montant est de 6,90 €. Ce ticket modérateur peut éventuellement être pris en charge par votre mutuelle ou par votre assurance complémentaire. Renseignez-vous auprès de la LMDE ou de la SMEBA, ou auprès de l'organisme de votre choix.

LMDE (La Mutuelle Des Etudiants)

43 boulevard de la tour d'Auvergne
35000 Rennes
www.lmde.com

SMEBA (Société Mutualiste des Etudiants Bretagne Atlantique)

31 - 33 quai Châteaubriand - CS 80314
35108 Rennes Cedex 03
www.smeba.fr

Attention : pensez à résilier votre contrat d'assurance complémentaire santé avant la fin de votre séjour en France.

● Responsabilité civile

Le droit de la responsabilité civile vous impose l'obligation de réparer les dommages que vous causez à autrui, que ce soit par imprudence ou par infraction. Votre responsabilité peut aussi être mise en cause pour des dommages causés par les personnes, animaux et objets dont vous avez la charge. Pour que le dédommagement des victimes ne soit pas directement à votre charge, il faut que vous ayez préalablement contracté une

assurance « responsabilité civile » auprès d'un assureur ou d'une mutuelle.

Il est important de noter que certaines assurances (automobile, habitation, etc.) comportent des garanties de responsabilité civile, mais qui sont généralement limitées. Si vous avez déjà contracté une telle assurance, renseignez-vous sur ce qu'elle couvre, pour savoir si cela est suffisant. Si vous n'êtes pas déjà couvert, vous devez souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile. Vérifiez bien que la nature et la limite des garanties offertes correspondent à vos besoins.

En savoir plus :

La LMDE et la SMEBA peuvent vous proposer des assurances "responsabilité civile".



● Légalisation de documents

Certaines administrations françaises sont en droit de vous demander un acte de naissance traduit en France, par un traducteur assermenté auprès de la cour d'appel de Rennes (les actes de naissance traduits à l'étranger peuvent être refusés).

Voir la liste des traducteurs assermentés à l'adresse suivante : www.courdecassation.fr/IMG///Liste_experts_CA_Rennes_201304.pdf

De plus, conformément au droit international et sauf convention contraire, les actes de naissance étrangers doivent être légalisés ou apostillés pour être acceptés par certaines administrations françaises.

Consulter le tableau récapitulatif de l'état actuel du droit conventionnel en matière de légalisation des pays soumis à l'exigence de légalisation (L) ou d'apostille (A) et des pays qui en sont dispensés (Da; Db ; Dc) : www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/TABLEAUPAYSPUBLICInterneAVRIL_2013_de0bb4e6.pdf





GÉRER SON ARGENT

● Ouverture d'un compte

Lors de votre séjour en France, vous aurez vraisemblablement besoin d'ouvrir un compte en banque pour effectuer des virements depuis l'étranger, déposer de l'argent, recevoir les remboursements de frais médicaux, etc.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la monnaie unique, l'Euro, circule dans 22 pays européens.

Tous les étrangers séjournant en France durant au moins trois mois peuvent ouvrir un compte bancaire de résident permettant d'obtenir un carnet de chèques (gratuit ou payant) et une carte bancaire (carte de paiement ou simple carte de retrait).

Attention : les étudiants étrangers doivent verser sur leur compte bancaire français au moins 615 € par mois. Ces versements seront vérifiés par la préfecture en cas de demande de titre de séjour.

Il existe deux types de cartes bancaires :

> Les cartes de retrait simple permettent des retraits d'argent dans les distributeurs automatiques de sa banque 24h/24.

Attention : ce service peut être payant dans certaines banques.

> Les cartes de retrait et de paiement permettent à la fois de retirer de l'argent dans tous les distributeurs automatiques de banques et d'effectuer des paiements chez les commerçants. Coût de ces cartes : entre 30 € et 40 €/an.

Pour ouvrir un compte bancaire, il faut :

- > Une pièce d'identité (passeport, visa, carte de séjour, etc.).
- > Un justificatif de domicile (facture de téléphone ou d'électricité, quittance de loyer...).
- > Une attestation de scolarité ou une carte d'étudiant.
- > Les documents justifiant de vos revenus éventuels.

Enfin, on vous demandera de déposer sur votre compte une somme minimale, de 20 € environ.

Conseil : se renseigner auprès de sa banque habituelle pour savoir si elle est associée à un réseau français (banque partenaire), ce qui peut faciliter vos opérations à l'arrivée.

● Estimation de vos dépenses

Voici une estimation des dépenses auxquelles, selon votre situation, vous devrez faire face lors de votre arrivée : le mois de la rentrée universitaire est un mois financièrement difficile. Ce sont là, bien sûr, des moyennes.

SEPTEMBRE 2011 SEPTEMBER 2011		CITÉ UNIVERSITAIRE UNIVERSITY HALL OF RESIDENCE	STUDIO CROUS CROUS STUDIO FLAT	APPARTEMENT EN VILLE FLAT APARTMENT IN TOWN
LOGEMENT ACCOMMODATION	LOYER/RENT (1)	162,85 €	290 € (2)	400 € (2)
	RÉSERVATION/ RESERVATION	162,85 €	230 €	400 €
	ASSURANCE/ INSURANCE	10 € (+6€ charge/mandat cash) (+ €6 charge paid by postal order)	10 €	45 €
	ÉLECTRICITÉ/GAZ ELECTRICITY or GAS	-	-	50 €
UNIVERSITÉ UNIVERSITY	INSCRIPTION SÉCURITÉ SOCIALE SOCIAL SECURITY REGISTRATION (3)	Entre 207€ à 450€ selon le cycle. Certaines bourses dispensent des droits d'inscription et de Sécurité sociale Between €207 to €450 being according to the level of degree being studied. Certain grants exempt the grant-holder from the payment of tuition fees and social security charges.		
	MUTUELLE ÉTUDIANTE (4) STUDENT INSURANCE (4)	160 €		
OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION (OFII)		Timbre de 58 € €58 stamp (timbre fiscal)		
FOURNITURES SCOLAIRE STATIONERY		Photocopies : de 0,02 à 0,10€ - Blocs notes 2€ - etc... Photocopies : from €0.02 to €0.10 - Notepads: €2 + pens, books, etc...		
VIE QUOTIDIENNE EVERYDAY LIFE		Ticket restaurant universitaire: 3,10€/repas - Transport: 1,40 € le ticket STAR (bus+métro) Photos d'identités : 4€ les 4 - Laverie automatique: 3€ - Café : 1,50€ - Cinéma : 9€ - etc... University restaurant ticket: €3,10 a meal - Transport: €1.40 for a combined bus + metro ticket on the STAR network Identity photographs: €4 (for 4 photos) - Laundrette: €3 - Baguette of bread: €1 - Coffee: €1.50 - Cinema: €9		

(1) Aides au logement non prises en compte / Housing benefit not taken into account

(2) Prix moyen pour un studio de 18 m² / Average rent for a 18 m² studio flat

(3) Tarif inscription en licence / Registration fee for a Bachelor's degree course

(4) Taux moyen 2012/2013 / Average rate 2012/2013

(5) Tarif annuel 20/26 ans / Cost of a yearly season ticket for 20 to 26 year olds.

Pour toute information, vous pouvez contacter

l'un des services sociaux: CROUS, SIMPPS p. 96/97

For any information, you can contact one of the

following social service organisations: CROUS, SIMPPS p. 96/97



● Sigles et termes bancaires

Le compte chèques : c'est un compte sur lequel vous déposez les sommes que vous percevez et qui vous permet, au quotidien, de régler vos dépenses (achats divers, loyer, loisirs, livres etc.). En France, il peut être présenté sous l'intitulé "compte", "compte de dépôt", "compte courant" ou "compte bancaire".

Agios : frais liés au découvert (sorties d'argent supérieures aux rentrées d'argent = solde négatif).

DAB : Distributeur Automatique de Billets.

Endosser : signer et inscrire son numéro de compte au dos d'un chèque.

GAB : Guichet Automatique de Banque où vous pouvez effectuer toutes opérations.

Interdit bancaire : vos moyens de paiement vous sont retirés et votre statut est communiqué à toutes les banques.

Prélèvement automatique : mode de paiement servant à régler de manière régulière et programmée des factures.

RIB : Relevé d'Identité Bancaire sur lequel figurent toutes vos coordonnées bancaires et que vous pouvez obtenir facilement auprès de votre agence.

Solde : montant global de votre compte. Il peut être créditeur (solde positif) ou débiteur (solde négatif).

Virement : transfert d'argent depuis ou vers un autre compte.



● Moyens de paiement

Comment régler vos dépenses ?

En plus des paiements en espèces, vous pouvez disposer de différents moyens de paiement faciles d'utilisation :

> **La carte de paiement** : elle est acceptée chez la plupart des commerçants. En France, vous devez composer votre code sur un terminal de paiement électronique, toujours à l'abri des regards indiscrets. Ce code confidentiel à 4 chiffres est à apprendre par cœur et ne doit jamais être communiqué.

> **Le prélèvement automatique** vous permet de payer vos factures régulières (loyer, EDF, France Télécom, etc.) en autorisant des prélèvements directs sur votre compte.

> **Le chéquier** : quand on paie par chèque, il faut le dater, le signer, remplir l'ordre (bénéficiaire) et vérifier que la somme en chiffres est la même que celle écrite en lettres. Les Français utilisent beaucoup les chèques, parfois payants. La plupart du temps, on vous demandera de présenter une pièce d'identité pour vérifier que vous êtes bien le titulaire du chéquier.

Attention : les chèques des banques étrangères ne sont que très rarement acceptés par les commerçants français.

Schéma explicatif d'un chèque bancaire :

NOM DE LA BANQUE		
Somme écrite en lettres _____	Somme écrite en chiffres _____	
Ordre _____		
Coordonnées de la banque N° de compte	Nom et adresse de l'émetteur	Lieu de l'émission date
		<i>Signature</i>
N° de chèque		



Vivre à Rennes au quotidien

Daily life in Rennes





SE NOURRIR

Les Français mangent trois fois par jour. Généralement, ils prennent un petit-déjeuner au réveil, puis deux repas : le déjeuner vers 12/13h et le dîner vers 19/20h.

Pour manger, plusieurs choix s'offrent à vous :

- > Si vous avez la possibilité de cuisiner dans votre logement, vous trouverez à Rennes de nombreux commerces d'alimentation, des hypermarchés en ville et des grandes surfaces à la périphérie. Des produits frais se trouvent, en particulier, sur les marchés en plein air qui ont lieu chaque semaine dans les différents quartiers de la ville, de 7h à 13h. Le plus grand et le plus connu est le marché de la Place des Lices, qui a lieu chaque samedi matin. Vous pouvez trouver la liste et les horaires de ces marchés dans le guide Vivre à Rennes.
- > Si vous souhaitez manger à l'extérieur, un vaste choix vous est proposé : cafés, brasseries, fast-foods, restaurants de quartier, restaurants gastronomiques, etc. Les prix pratiqués vont de 3 € pour un sandwich, à une vingtaine d'euros pour un repas complet (entrée, plat, dessert), voire beaucoup plus dans des restaurants gastronomiques.
- > La restauration universitaire, plus communément appelée "Restos U" ou "R.U.", constitue la solution la plus économique pour avoir un repas complet et équilibré. Ces restaurants, gérés par le CROUS, sont ouverts à l'ensemble des membres de la communauté universitaire, du lundi au vendredi midi, et le soir pour certains. Le paiement du repas peut se faire en espèces ou au moyen de tickets dont l'achat s'effectue à midi dans les restaurants. Prix du ticket de R.U. : 3,10 € (année 2012/2013).
- > Certains établissements (INSA de Rennes, Agrocampus Ouest) possèdent leur propre restaurant et fixent eux-mêmes le prix du repas.

LÉGENDE / KEY



Plat du jour
Dish of the day



Plat exotique
World cuisine



Grillades
Grills
Pizza
Pizza



Sandwich
Sandwiches



Paninis
Paninis



Pâtes
Pasta



Snack
Snacks

● Adresses des restaurants universitaires / University restaurants - addresses

Campus du centre-ville City centre campus

Le Fougères

46 rue Jean Guéhenno - Rennes

Tél. 02 99 38 03 22

Bus : lignes 1 et 9

Ouvert à midi du lundi au vendredi

Open at lunchtime from Monday to Friday.

Duchesse Anne

110 boulevard de la Duchesse Anne - Rennes

Tél. 02 99 38 70 51

Bus : lignes 1, 5 et 9

Ouvert à midi du lundi au vendredi

Open at lunchtime from Monday to Friday

Brasserie Hoche

2 rue Lesage - Rennes

Tél. 02 99 27 20 80

Métro : Sainte-Anne

Ouvert à midi et le soir, du lundi au vendredi et le samedi à midi

Open lunchtime and evening from Monday to Friday and lunchtime on Saturday.

Campus de Beaulieu Beaulieu campus

L'Etoile

37 avenue du Prof. Charles Foulon - Rennes

Tél. 02 99 36 27 29

Bus : lignes 4, 30, 31 et 64.

Accès pour handicapés

Ouvert le midi du lundi au vendredi

Disabled access

Open lunchtime from Monday to Friday

L'Astrolabe

Allée Jean d'Alembert - Rennes

Tél. 02 99 87 07 18

Accès pour handicapés

Ouvert à midi, du lundi au vendredi

Bus : lignes 4, 30 et 32.

Disabled access

Open at lunchtime from Monday to Friday

Cafétéria de l'IUT

Ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h30

Open from Monday to Friday from 7.30a.m. to 4.30p.m.



Campus de Villejean Villejean campus

Le Ménélik

148 boulevard de Verdun - Rennes
Tél. 02 99 59 50 74
Bus : lignes 2 et 31 - Métro : Anatole France
Ouvert à midi du lundi au vendredi
Open at lunchtime from Monday to Friday

Le Métronome

2 av. de la bataille Flandres-Dunkerque - Rennes
Tél. 02 99 59 17 82
Bus : ligne 4 - Métro : Villejean Université
Accès pour handicapés.
Ouvert le midi du lundi au vendredi
Disabled access
Open at lunchtime from Monday to Friday.

La Harpe

36 avenue Winston Churchill - Rennes
Tél. 02 99 59 35 63
Accès pour handicapés.
Ouvert à midi, du lundi au vendredi
Métro : JF Kennedy
Disabled access
Open at lunchtime from Monday to Friday

Cafétéria du Hall B

Ouvert à midi, du lundi au vendredi
Campus Rennes 2
Métro : Villejean Université
Open at lunchtime from Monday to Friday

L'Érève

Ouvert à midi, du lundi au vendredi
Bistro et sandwicherie ouverts toute la journée
Campus Rennes 2
Métro : Villejean Université
Open at lunchtime from Monday to Friday

Cafétéria du Pôle Langues

Ouvert à midi du lundi au vendredi
Open at lunchtime from Monday to Friday

Campus de Ker Lann (Bruz) Ker Lann campus (Bruz)

Le Ker Lann

Campus de Ker Lann - Bruz
Tél. 02 99 05 06 30
Accès pour handicapés.
Ouvert à midi, du lundi au vendredi.
Bus : ligne 57
Disabled access
Open at lunchtime from Monday to Friday

EATING

The French eat three times a day. They usually have breakfast when they get up, and then have two full meals: lunch at about 12 or 1 o'clock, and dinner at about 7 or 8 o'clock.



You have several choices of what to do when you want to eat:

- > If you have cooking facilities where you live, you will find that Rennes has a wide choice of food shops, supermarkets, department stores, and an excellent indoor market in town, and hypermarkets on the outskirts. Fresh produce can be found especially at the outdoor markets which take place each week in different parts of the city from 7 a.m. to 1 p.m. The biggest and best-known of Rennes' markets is that of the Place des Lices, which takes place every Saturday morning. You can find the list and times of these markets in the guide, *Vivre à Rennes*.
- > If you do not want to eat at home, you have an enormous choice of places to eat, including cafés, brasseries, fast-food outlets, local restaurants, and gourmet restaurants. Prices range from €3 for a sandwich, to about €20 for a 3-course meal (starter, main course, and dessert), and lots more for a meal in a gourmet restaurant.
- > University restaurants, which are usually called 'Restos U' or 'R.U.', are the most economical solution for having a complete and well-balanced meal. These restaurants, which are run by the CROUS, are open to all members of the university community at lunchtime from Monday to Friday. Some are open in the evening. Meals can be paid for in cash or by means of tickets which can be bought in the restaurants at lunchtime. The price of an 'R.U.' ticket is €3.10 (2012/2013 academic year).
- > Some establishments, e.g. INSA, and Agrocampus Ouest, have their own restaurant and fix the prices of their meals themselves.

En savoir plus / For further information:

Sur les restaurants universitaires / On university restaurants:
www.crous-rennes.fr

Sur les restaurants "classiques" / On 'classic' restaurants:
www.tourisme-rennes.com





● Dans l'agglomération rennaise

En bus et en métro

Le réseau STAR

Il est composé d'une ligne de métro et de 65 lignes de bus, et dessert toute l'agglomération rennaise. Les lignes de bus urbaines sont organisées autour de la ligne de métro qui traverse Rennes du nord-ouest au sud-est, en passant par le centre-ville. Les lignes suburbaines permettent de desservir l'ensemble de l'agglomération rennaise. (37 communes).

Les horaires

Le métro et les 8 lignes de bus majeures (1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9) fonctionnent du lundi au vendredi de 5h30 à 0h35. Le samedi, les bus circulent à partir de 6h30 et le dimanche à partir de 8h30.

Toutes les autres lignes (urbaines et suburbaines) fonctionnent de 6h30 à 20h30 environ.

Le bus de nuit circule le jeudi soir et le vendredi soir jusqu'à 5h25 du matin et le samedi soir jusqu'à 7h40 du matin environ.

Chaque vendredi et samedi soir, toutes les communes de la Métropole sont desservies au départ de la station République à 23h00 et 0h35.

Les tarifs

Le ticket vendu à l'unité est valable sur tout le réseau STAR. Il coûte 1,40 € pour une heure de transport sur l'ensemble du réseau.

Le carnet de 10 tickets coûte 12,20 € et le ticket journée 3,70 €.

Chaque station de métro dispose d'un ou plusieurs distributeurs automatiques, permettant d'acheter tous les titres de transport.



Ligne de métro et stations [Metro line and stations] ©STAR

Si vous utilisez régulièrement le bus et le métro pour vous déplacer, il existe des formules d'abonnement économiques, que vous pouvez vous procurer dans l'une des agences du STAR. La carte KorriGo est une carte personnelle sur laquelle sont rechargés tous les titres de transport.

Par exemple, la formule Ganéé permet de charger « 10 voyages » sur la carte KorriGo pour 10,60 €.

Agence principale : 12 rue du Pré Botté

Bus : arrêts République

Métro : station République

Agence ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h30 et le samedi, de 9h à 18h30

Agence Henri Fréville et Agence Villejean Université :

Métro : arrêts Henri Fréville et Villejean Université

Agence ouverte en début et fin de mois

de 7h30 à 11h00 et de 12h00 à 14h00 du lundi au vendredi de 9h30 à 14h00 le samedi

En savoir plus :

Tél. 09 70 821 800

www.star.fr (horaires, itinéraires, plans, tarifs...)



A vélo

Vélos à la carte

LE Vélo STAR est le système de vélo en libre service proposé par Rennes Métropole. 900 vélos sont à votre disposition dans près de 83 stations, situées en majorité près d'une station de métro, d'un arrêt de bus, de car ou de la gare SNCF. Empruntez un vélo dans la station de votre choix et déposez-le dans n'importe quelle autre, selon votre parcours. La première demi-heure de chaque utilisation d'un vélo est gratuite.

Vous pouvez vous inscrire pour 24h, 7 jours ou un an. L'adhésion pour une année vous coûtera 20 € si vous êtes déjà abonné STAR et 30 € si vous ne l'êtes pas. Vous pouvez également adhérer pour une courte durée. Le coût de l'adhésion est d'1€ pour 24h et 5 € pour 7 jours.

Pour plus d'informations :

Tél. 09 69 365 007

www.levelostar.fr

● En dehors de Rennes

En car

Les bus desservent près de 200 communes dans le département et assurent également des liaisons en dehors du département vers Nantes, Angers, Le Mont-Saint-Michel, Pontivy...

Tarif d'une liaison dans le département : 4,70 € max.

Gare routière

16 place de la Gare - Rennes

Tél. 02 99 30 87 80

Métro : station Gares

Bus : lignes 1, 2, 11, 41 ex, 42 ex.

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 6h à 20h15, le dimanche 18h15 à 21h15

Agence Eurolines

37 avenue Jean Janvier - Rennes

Tél. 0 892 899 091

www.eurolines.fr

En train

Rennes est dotée d'une gare TGV. Une vingtaine de liaisons quotidiennes relient Rennes à Paris en 2h.

Information - réservation - achat :

> sur Internet : www.voyages-sncf.com

> par téléphone : 36 35 (0,34 € /mn)

> à la gare SNCF (19 place de la gare - Rennes) : guichets et distributeurs automatiques.

> dans les boutiques SNCF. Centre-ville : rue Le Bastard et rue de Nemours - Centres commerciaux : Colombià, Grand Quartier et Alma.

Pour aller à la gare SNCF :

Métro : station Gares

Bus : lignes 1, 2, 11, 41 ex, 42 ex.

A savoir : vous devez composer (= valider) votre billet avant le départ et le conserver pendant toute la durée du transport. Des contrôleurs peuvent vérifier votre billet pendant le trajet.

En avion

L'aéroport de Rennes Saint-Jacques est situé au sud-ouest de Rennes, à environ 10 minutes du centre-ville. Il existe de nombreux vols réguliers au départ de Rennes à destination d'une centaine de villes en France et en Europe, le plus souvent avec des correspondances à Paris ou à Lyon.

Aéroport de Rennes

Avenue Joseph le Brix - Saint-Jacques-de-la-Lande

Tél. 02 99 29 60 00

www.rennes.aeroport.fr

Du lundi au vendredi, de 5h à 22h15

Le samedi, de 5h à 21h30

Le dimanche, de 5h30 à 22h15

Pour vous rendre à l'aéroport ou le quitter :

> En bus : ligne 57 arrêt "Aire Libre Aéroport"

> En taxi : environ 20 €

En savoir plus : www.aeroportsdeparis.fr

(vols nationaux et internationaux)

En voiture

Rennes est aux portes de la Bretagne. On y accède rapidement grâce à un réseau routier particulièrement développé (des quatre voies gratuites relient Nantes, Brest, Lorient ou Saint-Brieuc à Rennes, ville elle-même reliée à Paris par une autoroute).

Rennes - Paris : 352 km

Rennes - Nantes : 101 km

Rennes - Brest : 242 km





SE SOIGNER

● Accès aux soins

Médecins

En France, il est possible de choisir son médecin librement. La récente réforme de l'Assurance Maladie vous oblige néanmoins à choisir un "médecin traitant". Son rôle est de coordonner les différentes consultations et examens nécessaires au suivi de votre santé. Il peut s'agir d'un médecin généraliste (pour tous problèmes de santé) ou d'un spécialiste des pathologies spécifiques d'une ou de plusieurs parties du corps. C'est ce "médecin traitant" que vous devrez consulter en premier recours. Il pourra, suivant la pathologie, vous renvoyer vers le professionnel de santé le plus apte à traiter votre situation.

Les médecins non conventionnés, c'est-à-dire n'ayant pas signé d'accord avec la Sécurité sociale, fixent leurs propres tarifs (qui sont plus élevés). Il existe très peu de médecins non conventionnés à Rennes.

Comment choisir son médecin traitant ?

Vous devez vous procurer un formulaire auprès de votre mutuelle étudiante ou de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (étudiants européens ou québécois). Ce formulaire est à remplir et à faire signer par le médecin choisi avant d'être retourné à l'organisme qui vous l'aura fourni.

Attention : vous devez toujours aller voir ce médecin traitant avant d'envisager d'aller consulter un spécialiste. Si vous ne choisissez pas de médecin traitant ou ne passez pas par lui pour consulter un spécialiste, le taux de remboursement de la Sécurité sociale sera diminué.



Pharmacies

En France, les médicaments ne peuvent être achetés qu'en pharmacie et les pharmaciens sont en mesure de conseiller les malades sur les médicaments à prendre.

Numéros d'urgence à composer depuis votre téléphone :

Appel d'urgence européen, numéro à effectuer en priorité : 112

SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence) : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Drogues Info Service : 0 800 23 13 13

Alcool Info Service : 0 811 91 30 30

Tabac Info Service : 39 89 (0,15 € / min)

SOS Médecins 35 : 19 rue Leguen de Kerangal (Métro : station Clémenceau).

Visites et **urgences 24 H/ 24** et consultations de garde au cabinet de SOS Médecins jusqu'à 24 H (sur rendez-vous).

Tél. 02 99 53 06 06 ou 36 24 (0,12 €/ min)

Centre anti-poison : 02 99 59 22 22

Pharmaciens de garde : 32 37 (0,34 € / mn)

Dentistes de garde : 02 99 38 84 22

Hospitalisation

En cas d'hospitalisation, le prix d'une journée passée à l'hôpital varie en fonction de la nature des soins et du service dans lequel le patient est hospitalisé.

Liste des hôpitaux publics rennais :

Hôpital de Pontchaillou

2 rue Henri Le Guilloux - Rennes

Tél. 02 99 28 43 21

Tél. 02 99 28 37 02 (numéro des urgences)

Métro : station Pontchaillou

www.chu-rennes.fr

Hôtel Dieu

2 rue de l'Hôtel Dieu - Rennes

Tél. 02 99 28 43 21

Bus : lignes 1, 5, 8, 9 et 31, arrêt Hôtel Dieu

Hôpital Sud

16 bd de Bulgarie - Rennes

Tél. 02 99 28 43 21

Bus : lignes 8 et 33, arrêt Hôpital Sud

Métro : station Blosne

Centre hospitalier spécialisé Guillaume Rénier

108 avenue du Général Leclerc - Rennes

Tél. 02 99 33 39 00

Bus : ligne 67, arrêt Hôpital Rénier

www.ch-guillaumeregner.fr



REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SANTÉ

● Chez le médecin

Vous payez le prix de la consultation (23 €). Vous êtes ensuite remboursé par la Sécurité sociale et votre mutuelle : vous pouvez soit vous rendre dans les bureaux de l'organisme qui vous assure (LMDE ou SMEBA), soit envoyer votre demande de remboursement par courrier.

Conseil : pour le premier remboursement, il est recommandé de vous déplacer auprès de l'organisme, afin d'obtenir une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale. Si vous êtes titulaire d'une carte européenne ou d'un formulaire québécois, vous devez vous rendre à la CPAM située à Rennes, Cours des Alliés, pour le premier remboursement.

Depuis 2000, les médecins se sont équipés de lecteurs de Carte Vitale. Cette carte à puce, distribuée gratuitement à tous les assurés sociaux, permet aux médecins de transmettre directement les demandes de remboursement par voie électronique à la Sécurité sociale, ce qui réduit le délai de remboursement.

Attention :

- > Pour ne pas avoir de diminution du remboursement par la Sécurité sociale et la Mutuelle, vous devez consulter le médecin traitant que vous avez choisi lors de votre arrivée en France (voir p. 62).
- > Pour tout déplacement à l'étranger : renseignez-vous avant le départ auprès de votre centre de Sécurité sociale.

● A la pharmacie

En principe, vous ne payez que la partie des frais qui n'est pas remboursée par la Sécurité sociale et par votre mutuelle complémentaire, si vous en avez une.

Adresses utiles :

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

d'Ille-et-Vilaine

7 cours des Alliés

35024 Rennes Cedex 9

Tél. 36 46, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
(ouverture à 10h30 le premier jeudi de chaque mois)

www.ameli.fr

LMDE (La Mutuelle Des Etudiants)

Prestations et Correspondances

TSA 91 972 - 91 097 Evry Cedex

Tél. 0 969 369 601

Accueil :

43 boulevard de la Tour d'Auvergne - 35000 Rennes

www.lmde.com

SMEBA (Société Mutualiste des Etudiants Bretagne Atlantique)

31 - 33 quai Châteaubriand - CS 80314

35108 Rennes Cedex 03

Tél. 02 99 78 33 66

www.smeba.fr

Un accueil LMDE et SMEBA est aussi assuré à l'Université Rennes 2 dans le bâtiment EREVE (campus de Villejean).





ACTION SOCIALE ET SANTÉ

● Trouver de l'aide

Le service social étudiant est à la disposition des étudiants souhaitant obtenir aide, conseil et informations. Des permanences se déroulent dans différents lieux universitaires. Des professionnels :

- > vous écoutent,
- > vous informent,
- > interviennent dans tous les domaines de la vie quotidienne : budget, logement, accès aux droits, en lien avec tous les services concernés par la vie étudiante,
- > vous conseillent dans vos démarches administratives et sociales,
- > vous orientent vers les services compétents de l'université, CROUS, SIMPPS, Mutuelles étudiantes, CAF (Caisse d'Allocations Familiales),
- > vous aident à surmonter des difficultés d'ordre personnel, social, familial, dans le respect du secret professionnel.

Pour toute information, vous pouvez contacter les organismes suivants :

CROUS

Service Social

7 place Hoche

Tél. 02 99 84 31 69

SIMPPS - Pôle santé et social

Sur le campus de Beaulieu

Université de Rennes 1

Campus de Beaulieu - Bâtiment 21

Tél. 02 23 23 55 05

Sur le campus de Villejean

Université Rennes 2

Bâtiment EREVE - 2e étage

Tél. 02 99 14 14 60

simpps@univ-rennes1.fr



INSA

Espace Santé Prévention Handicap

Tél. 02 23 23 86 60

BAPU

(Bureau d'Aide Psychologique Universitaire)

11 boulevard de la Liberté - 2^e étage

Tél. 02 99 30 81 24

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 19h00

Le samedi, de 9h00 à 12h00 (fermé le mercredi après-midi).

● Le Pôle santé et social - SIMPPS

Le SIMPPS est le service Interuniversitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé. Il se compose d'une équipe de médecins, infirmières, assistantes sociales, psychologues, psychiatres, diététiciens et d'un secrétariat qui répond aux demandes de rendez-vous et vous oriente vers les différents professionnels du service.

Le SIMPPS vous propose gratuitement :

- > de réaliser la visite médicale obligatoire au cours du cursus licence (prendre RDV auprès du secrétariat),
- > de délivrer les certificats médicaux dont vous avez besoin (sports, non contagion, aménagement d'études, etc),
- > des consultations spécialisées :
 - contraception et suivi, entretien individuel par un psychologue ou un psychiatre, aide à l'arrêt du tabac, suivi diététique, sophrologie, relaxation, formation aux Premiers Secours (PSC1).
- > des soins infirmiers,
- > des interventions en situation d'urgence.

Tout au long de l'année sont organisées des journées de prévention et d'information :

- > « Journée santé sport culture », le 1^{er} jeudi d'octobre, sur les campus des universités.
- > « Semaine de la contraception », 3^{ème} semaine d'octobre.
- > « Contraception et prévention SIDA », début décembre.
- > Et aussi, Forum santé, journées de prévention alcool et tabac...

● Point Accueil Ecoute Jeunes « Le Säs »

CRIJ Bretagne / le 4 bis

4 bis cours des Alliés - Rennes

www.crij-bretagne.com

(rubrique : le 4 bis / le Säs)



COMMUNIQUER

● Téléphone (portables, cartes internationales)

Comment téléphoner ?

En France, les numéros de téléphone comportent dix chiffres.

- > Pour téléphoner à l'étranger : [00] [indicatif du pays] [numéro de téléphone].
- > Pour téléphoner en France depuis l'étranger (en règle générale) : [00] [33] [numéro de téléphone sans le premier 0]. Exemple d'exception : depuis les Etats-Unis et le Canada composer le [011] [33] [numéro de téléphone sans le premier 0].

Pour avoir accès aux services de renseignements téléphoniques, il faut composer un numéro à six chiffres commençant par "118". Exemple : 118 712 (Orange), 118 008 (opérateur Pages Jaunes)...

Liste complète des numéros "118" et des tarifs des opérateurs sur : www.appel118.fr

Le téléphone public

Il existe des cabines téléphoniques en ville et sur les campus ; des cartes internationales de 7,5 € et de 15 € sont en vente dans les bureaux de poste, bureaux de tabac, petits commerces d'alimentation générale (notamment, près de la gare) et maisons de la presse.

Conseil : avant d'acheter une carte internationale, indiquez au vendeur le pays que vous souhaitez joindre ; des taux préférentiels sont appliqués selon la destination d'appel.

Exemple de cartes : Euro-latina (Europe et Amérique latine), Asiatel (pays asiatiques), Nostalgie Africa (pays d'Afrique), Continental (Europe et Amérique du Nord)...

Le téléphone portable

Il existe plusieurs opérateurs parmi lesquels : Orange, SFR et Bouygues, qui proposent des offres d'abonnement et des tarifs multiples (forfaits, formules sans abonnement...). Lors de la souscription à un abonnement, comparez les offres entre elles et vérifiez attentivement la durée du contrat signé, qui est souvent de 2 ans. Il est tout de même possible de résilier le contrat au bout d'un an, mais payant une pénalité de sortie.

Les cartes prépayées Nomad (Bouygues Telecom), Mobicarte (Orange) et SFR (carte SFR) sont rechargeables et utilisables sur votre propre portable, s'il est "débloqué".

Exemple de tarifs : carte 10 € (20 mn de communications locales, valable 15 jours), carte 25 € (55 mn de communications locales, valable 2 mois).

Ces cartes sont vendues dans les boutiques des opérateurs téléphoniques et dans les maisons de la presse.

Conseil : certains opérateurs téléphoniques ont des partenariats avec l'étranger ; renseignez-vous auprès de votre opérateur d'origine.

Vérifiez que votre chargeur de batterie téléphonique est adaptable au courant de 220 V (volts).

Bouygues Telecom

9 rue Le Bastard - Rennes
Tél. 02 99 78 38 33

SFR

3 rue Le Bastard - Rennes
Tél. 02 99 78 86 10

Orange

Place de la République - Rennes
N° vert gratuit : 10 14





● Internet



En ville

Vous pouvez vous connecter à Internet dans la boutique Orange (Métro : station République), dans les bibliothèques de la ville et dans les cyber-café du centre ville.

Dans votre établissement d'accueil

Suite à votre inscription, une adresse électronique gratuite vous sera communiquée par votre établissement d'accueil, de même qu'un code pour accéder à votre compte informatique.

Des postes permettant de consulter votre messagerie et d'avoir accès par Internet à de multiples informations diffusées par votre établissement sont généralement mis à disposition dans les locaux mêmes de l'établissement.

Attention : le code d'accès à Internet ne vous est en général donné qu'au moment où vous recevez votre carte d'étudiant.

Chez soi

Pour installer Internet chez vous, vous devez disposer d'une ligne téléphonique fixe. Les fournisseurs d'accès sont nombreux et les offres très diverses. La plupart des fournisseurs d'accès vous proposent une connexion haut débit, soit par le câble, uniquement disponible dans les grandes villes, soit par l'ADSL (Internet haut débit par la ligne téléphonique), technologie la plus répandue puisque 90 % de la population y a accès. Des offres de packs " Internet+téléphone+télévision " peuvent aussi vous être proposées.

Pour faire votre choix, comparez les forfaits en tenant compte non seulement du prix, mais aussi du débit et des services fournis. Faites attention notamment aux frais annexes qui peuvent augmenter la facture finale (location de la box, frais de mise en service, durée de l'engagement minimum, conditions de changement d'opérateur...).

● La Poste

La Poste, qui a pour rôle essentiel de transmettre le courrier, propose d'autres services dans ses différents bureaux de poste : vente de timbres poste, cartes de téléphone, envoi de colis, ouverture et gestion d'un compte chèque postal.

Exemple de tarifs : prix d'un timbre pour une lettre ne dépassant pas 20 grammes : (0,63 €) en France ; (0,80 €) dans l'Espace économique européen. Pour les autres pays, la tarification se fait par zone.

Bon à savoir :

en cas de déménagement, il est conseillé de faire un changement d'adresse auprès de la poste.

Cela vous permettra de recevoir vos courriers à votre nouvelle adresse. Ce service est payant mais vous évite la perte éventuelle de papiers importants.





S'INFORMER

● Centres d'information rennais

Des centres d'information vous renseignent sur les activités culturelles, sportives, associatives, touristiques que vous pouvez pratiquer à Rennes.

Centre d'Accueil et de Renseignements (CAR)

Hôtel de Ville - Place de la Mairie - Rennes
Tél. 02 99 28 40 67

www.rennes.fr

Point information de Rennes Métropole

4 avenue Henri-Fréville - Rennes
Tél. 02 99 86 62 62

www.rennes-metropole.fr

Centre Régional Information Jeunesse Bretagne (CRIJB / Le 4 bis)

4 bis cours des Alliés - Rennes
Tél. 02 99 31 47 48

www.crij-bretagne.com

Les Champs Libres

Espace Vie du Citoyen
Journaux et télévisions du monde en libre accès
10 cours des Alliés - Rennes

Tél. 02 23 40 66 00

www.leschampslibres.fr

Office des Sports de Rennes

Espace Vélodrome
10 rue Alphonse Guérin - Rennes
Tél. 02 23 20 42 90

Maison Internationale de Rennes (MIR)

7 quai Chateaubriand - Rennes
Tél. 02 99 78 22 66

www.mirennes.fr

Office du Tourisme de Rennes Métropole

11 rue St Yves - Rennes
Tél. 02 99 67 11 11

www.tourisme-rennes.com

En savoir plus :

Procurez-vous le guide l'ABC des Loisirs publié par Ouest-France; ce guide gratuit répertorie toutes les activités et loisirs possibles à Rennes. Il est disponible au CRIJB / 4 bis et lors des journées TAM-TAM fin septembre.

● Principaux médias locaux

Presse écrite : journaux et magazines

Ouest France : quotidien régional (tarif : 0,85 €, en vente dans les maisons de presse). Actualités internationales, nationales, régionales et locales.

www.ouest-france.com

Méto, 20minutes, Direct Matin : quotidiens gratuits distribués dans certaines stations de métro. Actualités nationale et locale.

Les Rennais : bimensuel gratuit.

Actualités de la ville de Rennes.

www.ville-rennes.fr

Rennes Métropole magazine : bimensuel gratuit.

Actualités de l'agglomération rennaise.

www.rennes-metropole.fr

L'agenda des sorties dans Rennes Métropole :

mensuel gratuit, publié par Ouest-France, en partenariat avec Rennes Métropole. Programme culturel de l'agglomération rennaise.

Nous Vous Ille : trimestriel gratuit.

Actualités du département d'Ille-et-Vilaine.

Le ZAP : bimestriel gratuit.

Libre expression des jeunes rennais.

www.zaprennes.org

Radios

Radio inter-universitaire

Radio Campus Rennes :
88.4

Service public national

France Culture : 98.3
France Info : 105.5
France Inter : 93.5
France Musique : 89.9
Le Mou' : 107.3

Commerciales

Hit West : 99.2
Radio Caroline : 90.8
Chérie FM : 106.8
Europe 1 : 104.7
Virgin Radio Rennes : 102
Fun Radio : 94.5
Nostalgie : 97.6
NRJ Rennes : 103.9

Service public local

France Bleu Armorique :
103.1

Associatives

Canal B : 94.0
Radio Rennes : 100.8
RCF Alpha : 96.3

Radio classique : 92.3

RFM : 96.9

RMC Info : 106.0

RTL : 104.3

RTL 2 : 92.7

Skyrock Bretagne : 88.9

Rire et chansons : 89.5

MFM : 94.9

Télévision : chaînes locales et régionales

TV Rennes 35 (TVR) : télévision locale de Rennes et sa région

France 3 Ouest : de 12h à 14h, édition régionale Bretagne / Pays de la Loire

TV Breizh : disponible sur le câble



SE PERFECTIONNER EN FRANÇAIS

● Les cours du CIREFE (Centre International Rennais d'Etudes de Français pour Etrangers)

Etudiants en programme d'échange

Cours de soutien linguistique

Après une évaluation, les étudiants sont répartis en groupes de niveau.

Les cours s'organisent par semestre :

> Semestre 1 : d'octobre à décembre

> Semestre 2 : de février à mai

Un semestre = 4 heures/semaine pendant 11 semaines.

Cette formation permet l'attribution de crédits ECTS : 5 crédits ECTS / semestre.

Certains établissements financent un semestre de cours de soutien linguistique en français aux étudiants étrangers accueillis dans le cadre des programmes d'échanges. Pour les inscriptions et tarifs, renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement d'accueil.

Etudiants en mobilité individuelle

Deux types de formation existent :

- > Cours de soutien linguistique :
4 heures / semaine pendant 11 semaines, en complément d'une formation diplômante.
- > Cours semestriel à temps complet :
15 heures / semaine pendant 11 semaines.
Formation de perfectionnement en langue française, qui ne peut être suivie en même temps qu'une formation diplômante.

En savoir plus :

CIREFE

Université Rennes 2

Campus Villejean, bâtiment E

Place du Recteur Henri Le Moal CS 24 307

35043 Rennes Cedex

Tél. 02 99 14 13 11

E-mail : cirefe@univ-rennes2.fr

www.sites.univ-rennes2.fr/cirefe

● Autres possibilités

Centre d'Études des Langues (CCI Rennes)

Faculté des Métiers - Campus de Ker Lann

Rue des Frères Montgolfier - 35172 Bruz

Tél. 02 99 05 45 05

www.ccifformation-rennesbretagne.fr

Dialangues

3 rue Marc Sangnier - 35200 Rennes

Tél. 02 99 50 32 32

www.dialangues.net

Langue et Communication

35 rue St Melaine - Rennes

Tél. 02 99 38 12 55

E-mail : langue-et.communication@orange.fr

www.langueetcommunication.com

L'Univers des Langues

77 bd de la Tour d'Auvergne - Rennes

Tél. 02 99 67 51 67

www.univers-langues.com





TROUVER UN JOB

● Ce qu'il faut savoir avant de trouver un job

Un étudiant étranger peut exercer une activité professionnelle à temps partiel pendant la durée de ses études.

Exception : Les étudiants algériens doivent, pour exercer une activité professionnelle, demander une Autorisation Provisoire de Travail (APT) auprès de la DIRECCTE Bretagne (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne).

Un étudiant étranger peut se faire embaucher sur simple présentation de sa carte de séjour temporaire en cours de validité portant la mention « étudiant », ou sur présentation du récépissé de demande de renouvellement de celle-ci.

L'étudiant étranger a la possibilité de travailler jusqu'à 964 heures par an, soit 60 % de la durée annuelle légale du travail

Attention à ne pas dépasser ce nombre d'heures, sous peine de retrait de la carte de séjour temporaire par la préfecture !

Remarque : les doctorants qui, dans le cadre de leurs recherches, ont besoin de travailler plus de 964 heures dans l'année doivent demander une autorisation auprès de la DIRECCTE.

En savoir plus :

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne (DIRECCTE)

Immeuble Le Newton
3 bis avenue de Belle Fontaine - TSA 71723

35517 Cesson-Sévigné Cedex

Tél. 02 99 12 58 58

www.direccte.gouv.fr/-ille-et-vilaine-.html



● Le titre de séjour mention « étudiant »

> Etudiants non concernés

Bénéficient d'un droit au séjour, et ne sont pas tenus de détenir un titre de séjour :

- les étudiants issus d'un état membre de l'Union européenne
- les étudiants ressortissants d'un Etat faisant partie de l'Espace économique européen
- les étudiants suisses

> Etudiants concernés

Le titre de séjour mention « étudiant » concerne essentiellement les étudiants issus des pays tiers à l'Union Européenne.

Toutefois, un titre de séjour mention « communauté européenne » est aussi nécessaire pour les étudiants bulgares et roumains qui souhaitent exercer une activité salariée pendant leurs études.





● Démarches à effectuer par l'employeur



L'employeur qui souhaite embaucher un étudiant étranger doit faire une déclaration préalable auprès de la préfecture qui a délivré la carte de séjour temporaire que possède l'étudiant. Cette déclaration doit être adressée au moins deux jours ouvrables avant la date d'embauche.

● La déclaration d'emploi

> Ce qu'elle doit contenir :

- dénomination sociale ou nom et prénoms de l'employeur, adresse de l'employeur, numéro du système d'identification du répertoire des entreprises et de leurs établissements ou, à

défaut, numéro sous lequel les cotisations de sécurité sociale sont versées

- nom de famille, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance du salarié
- date prévue d'embauche
- nature, durée du contrat et nombre d'heures de travail annuel
- numéro du titre de séjour temporaire de l'étranger
- **copie recto verso de la carte de séjour temporaire de l'étudiant**

> Comment l'envoyer à la préfecture ?

- soit par mail à employeurs-etrangeurs@ille-et-vilaine.gouv.fr
- soit par fax au 02 99 02 14 09
- soit par lettre recommandée avec accusé de réception

Remarque :

La déclaration vaut également demande par l'employeur de la vérification auprès de la préfecture de l'existence du titre de séjour temporaire de l'étudiant étranger, afin que l'employeur s'assure de l'authenticité du document qui lui est présenté par l'étudiant. Cette déclaration ne concerne pas les contrats de travail des étudiants étrangers en cours.

En savoir plus :

Site de la Préfecture :

www.bretagne.pref.gouv.fr

rubrique : vos démarches en ligne / Ille-et-Vilaine / étranger en France / séjour et travail des étudiants et stagiaires





SE DÉTENDRE, SORTIR

● Quelques dates à retenir

Septembre

- > **Journées du patrimoine** : ouverture exceptionnelle et gratuite de monuments historiques.

Octobre

- > **Marmaille** : festival pour jeune public avec danse, marionnettes, mimes.
- > **Le Grand Soufflet** : festival consacré à l'accordéon.
- > **Tout Rennes court** : journée consacrée à la course à pied.
- > **Fête de la science** : manifestation nationale sur les sciences.

Novembre

- > **1^{er} novembre** : Toussaint, fête religieuse (férié).
- > **11 novembre** : Armistice 1918 (férié).
- > **Yaouank** : festival de culture bretonne.
- > **Mettre en scène** : festival de théâtre et danse.
- > **Jazz à l'Ouest** : festival avec une programmation européenne et américaine.

Décembre-Janvier

- > **25 décembre** : Noël, fête religieuse (férié).
- > **1^{er} janvier** : jour de l'an (férié).
- > **Les Transmusicales** : célèbre festival de découverte des musiques actuelles.

Mars-Avril

- > **Pâques** : dimanche et lundi, fête religieuse (fériés, dates variables).
- > **Travelling** : festival de cinéma, avec compétition de courts et longs métrages, et Travelling junior, pour jeune public.
- > **Foire internationale de Rennes** : grande foire d'exposants.
- > **Les Tablées du Rheu** : salon gastronomique.
- > **Mythos** : festival des arts de la parole.

Mai-Juin

- > **1^{er} mai** : fête du travail (férié).
- > **8 mai** : Victoire de 1945 (férié).
- > **Ascension** : jeudi, fête religieuse (férié, date variable).



- > **Rock and solex** : festival de musique et courses de solex, organisé par les étudiants de l'INSA.
- > **La nuit des musées** : découverte des musées rennais pendant toute une nuit.
- > **Rennes sur roulettes** : journée consacrée au roller à Rennes.
- > **Fête du cinéma** : 3 jours de cinéma à tarif réduit.

Juillet-Août

- > **14 juillet** : fête nationale (férié).
- > **15 août** : Assomption, fête religieuse (férié).
- > **Les Tombées de la nuit** : festival de créations sonores, théâtrales.
- > **Quartiers d'été** : festival des jeunes de Rennes Métropole (concerts, cinéma, jeux, animation).
- > **Transat en Ville** : farniente et concerts le soir.

Congés universitaires

Chaque établissement détermine sa propre période de congés. Néanmoins, les vacances de Noël sont identiques pour tous et débutent à la fin du mois de décembre. Pour connaître les dates exactes de votre calendrier académique, renseignez-vous directement auprès de votre établissement d'accueil.

En savoir plus :

Site de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole : metropole.rennes.fr





● Principaux lieux de spectacle

La ville de Rennes est une grande métropole culturelle. De nombreux théâtres, musées, salles de concert, médiathèques et cinémas vous ouvrent leurs portes :

Salles de concert/spectacle

L'Antipode

2 Rue André Trasbot
Tél. 02 99 67 32 12

Le Diapason

Université de Rennes 1
Salle de spectacle et de sport
Service culturel
263 avenue du Gal Leclerc
Tél. 02 23 23 55 68

Le Tambour - Auditorium

Université Rennes 2
Salle de cinéma et de concert
6 avenue Gaston Berger
Tél. 02 99 14 11 55

Opéra de Rennes

14 galerie du Théâtre
Tél. 02 23 62 28 00

Le Triangle

1 boulevard de Yougoslavie
Tél. 02 99 22 27 27

La Péniche Spectacle

30 quai Saint-Cyr
Tél. 02 99 59 35 38

Le Liberté

1 Esplanade Général de Gaulle
Tél. 02 99 85 84 84

Le Musikhall

Parc Expo Rennes Aéroport
Bruz
Tél. 02 99 85 84 84

L'UBU

1 rue Saint Héliér
Tél. 02 99 31 12 10

Conseil : vous pouvez acheter vos tickets concert à la FNAC (centre Colombia), Supermarché (E.Leclerc, Carrefour...)

Théâtres

Théâtre National de Bretagne (TNB)

Centre européen de productions théâtrales
et chorégraphiques
1 rue Saint-Héliér
Tél. 02 99 31 12 31

La Paillette théâtre

6 rue Louis Guilloux
Tél. 02 99 59 88 86

Théâtre de la Parcheminerie

23 rue de la Parcheminerie
Tél. 02 99 79 47 63

Salles d'Art et essai

(films diffusés en version originale)

Le Tambour

Service culturel - Université Rennes 2
Place du Recteur Henri Le Moal - Rennes
Tél. 02 99 14 11 51

Arvor

29 rue d'Antrain - Rennes
Tél. 02 99 38 72 40

Ciné-TNB

1 rue Saint-Héliér - Rennes
Tél. 02 99 31 12 31

Spectacles à tarif préférentiel avec le CMI

Le CMI propose en partenariat avec le TNB, Le Triangle, l'Opéra de Rennes et le Théâtre de la Paillette, une sélection de spectacles de danse, de théâtre et d'opéra au tarif préférentiel de 6 €. Vente des contremarques dans les locaux du CMI (sur présentation de la carte d'étudiant).

UEB / CMI Rennes

5 bd Laënnec
cmirennas@ueb.eu
Tél. 02 23 23 79 50
Programme sur le site du CMI :
www.mobilite-rennes.ueb.eu
(rubrique : étudiants étrangers / programme culturel)

En savoir plus :

Il existe beaucoup d'autres lieux de spectacle à Rennes, dans les quartiers, et dans les communes environnantes.

Pour vous renseigner, consultez le guide *Vivre à Rennes* à la ligne et ajouter «, offert à tout nouvel habitant. Adressez-vous directement à l'accueil de l'Hôtel de ville, munis d'une pièce d'identité et de vos justificatifs de domicile. Ce guide est également distribué dans le sac à trucs pendant le festival TAM-TAM... »

Sur les bibliothèques de Rennes : www.bm-rennes.fr
Sur les bibliothèques des communes de l'agglomération rennaise : www.bibliotheques.rennes.fr





● Autres lieux pour se cultiver et se divertir

Musées

Les Champs Libres

Équipement culturel réunissant la Bibliothèque, l'Espace des Sciences et le Musée de Bretagne.

10 cours des Alliés - Rennes

Tél. 02 23 40 66 00

www.leschampslibres.fr

Musée des Beaux-arts

20 quai Emile Zola - Rennes

Tél. 02 23 62 17 45

www.mbar.org

La Criée, centre d'art contemporain

Place Honoré Commeurec - Rennes

Tél. 02 23 62 25 10

www.criee.org

Ecomusée du Pays de Rennes,

Ferme de la Bintinais

Route de Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Tél. 02 99 51 38 15

www.ecomusee-rennes-metropole.fr

Cinémas

Gaumont

Esplanade Charles de Gaulle - Rennes

Tél. 0 892 696 696

Cinéville Rennes Colombier

26 place du Colombier - Rennes

Tél. 02 23 44 84 00 et 0 892 680 666

Cinéma Arvor-TNB

29 rue Antrain - Rennes

Tél. 02 99 38 72 40

Complexe de cinéma Méga CGR

Cap Malo, route de Saint Malo - La Mézière

Tél. 0 892 688 588



Bibliothèques

Rennes dispose de 14 bibliothèques municipales. La lecture, la consultation de documents et l'accès à Internet sur place sont gratuits, mais les conditions d'emprunt de documents varient en fonction de votre abonnement. Les bibliothèques de Rennes Métropole fonctionnent en réseau ; l'inscription dans une bibliothèque de quartier vous donne accès à l'ensemble des bibliothèques rennaises, excepté celle des Champs Libres. Un abonnement complémentaire à la bibliothèque centrale des Champs Libres est nécessaire pour y emprunter livres, DVD et CD.

Bibliothèque centrale : Les Champs Libres

10 cours des Alliés - Rennes

Tél. 02 23 40 66 00

Pour connaître les tarifs et conditions d'emprunt, consultez le site Internet :

www.leschampslibres.fr

Rubrique : Infos pratiques/Tarifs.

Bibliothèques de quartier :

Maurepas, La Bellangerais, Bourg-l'Evesque, Villejean, Nord-Saint-Martin, Cleunay, Champs-Manceaux, Clôteaux-Bréquigny, Carrefour 18, Bréquigny, Landry, Triangle, Longs-Champs

Des bibliothèques universitaires possèdent des ouvrages spécifiques à vos études. Elles sont situées sur les campus universitaires.

Principaux parcs et jardins publics

Base de plein air et de loisirs de la Prévalaye

route de Sainte Foix, quartier Cleunay

Beauregard

angle rue Fernand Robert et avenue du Bois Labbé

Bréquigny

rue d'Angleterre

Gayeulles

avenue des Gayeulles

Maurepas

15 boulevard Paul Painlevé

Oberthür

82 rue de Paris

Thabor

place Saint Melaine

Villejean



FAIRE DU SPORT

● Le Service Interuniversitaire d'Activités Physiques et Sportives (SIUAPS)

> Si vous êtes étudiant à l'université Rennes 1 ou Rennes 2, le SIUAPS vous propose une formation générale par la pratique des activités physiques et sportives. Il vous offre notamment la possibilité de choisir "à la carte" des activités variées et adaptées à vos demandes, de valider votre pratique sportive dans le cadre de votre cursus et de participer à des compétitions sportives universitaires.

Tous les ans, une journée sportive inter-universitaire réunit les étudiants de Rennes 1 et Rennes 2. Des activités sont proposées sur les deux campus universitaires.

> Si vous êtes étudiant dans une école, des activités sportives vous seront proposées. Renseignez-vous auprès de l'association sportive de votre école.

Note : pour la pratique de toute activité physique et sportive, il vous faut un "certificat médical d'aptitude à la pratique sportive". Il vous sera délivré lors d'une visite médicale en France.

En savoir plus :

Beaulieu :

Secrétariat du SIUAPS
Gymnase universitaire
Avenue du Professeur Charles Foulon - Rennes
Tél. 02 23 23 63 87

Villejean :

Secrétariat du SIUAPS
Université Rennes 2 - Hall B
Place du Recteur Henri Le Moal - Rennes
Tél. 02 99 14 14 70



● Principaux équipements sportifs

Parcours sportifs : les Circuits Rustiques d'Activités de Plein Air (CRAPA) : Paul Lafargue, Aire de loisirs du Moulin du Comte, parcs des Gayeulles et de Villejean

Piscines municipales : Bréquigny, Saint-Georges, Gayeulles, Villejean

Tennis municipaux : Gayeulles, Roger-Salengro, Bréquigny, Cleunay-Lesseps, Courtemanche

Squashs municipaux : Gayeulles

Patinoire : "le Blizz", parc des Gayeulles

Terrain de golf : Saint-Jacques-de-la-Lande

Base nautique : étangs d'Apigné

En savoir plus :

Sur les installations sportives : voir le guide Vivre à Rennes
Sur les activités sportives proposées par les clubs et associations de Rennes, s'adresser à :

Office des Sports

Espace Vélodrome
10 rue Alphonse Guérin - Rennes
Tél. 02 23 20 42 90
contact@sports-rennes.com
www.sports-rennes.com





DÉCOUVRIR RENNES, LA BRETAGNE, PARIS

Envie de prendre l'air ? Rennes est idéalement située pour découvrir la région et la capitale, Paris. Voici quelques idées de voyage :

● Partir une journée

Le Mont-Saint-Michel :

Site classé "Patrimoine Mondial Culturel de l'Humanité" par l'UNESCO

A voir : l'abbaye, la ville, la baie...

Trajet : 90 km, 1h20 (par autocar)

Par autocar :

www.ter-sncf.com

Tél. 0 800 880 562

Départ gare routière de Rennes

Office de Tourisme : www.ot-montsaintmichel.com

Saint-Malo :

Cité corsaire au bord de la mer

A voir : Intra Muros (ville, remparts),
plage du Sillon, aquarium...

Trajet : 70 km, 50 mn (par TGV et TER)

Par autocar (Illenoo) :

www.illenoo.fr

Tél. 0 810 35 10 35

Départ gare routière de Rennes

Office de Tourisme :

www.saint-malo-tourisme.com

Brocéliande :

Forêt de légende, dans laquelle l'enchanteur Merlin, la fée Viviane, les Chevaliers de la Table Ronde et le roi Arthur ont laissé leurs traces...

A voir : le Val sans Retour (l'étang du Miroir-aux-Fées, le siège de Merlin, le moulin de la Vallée et l'arbre d'Or), le tombeau de Merlin...

Office de Tourisme de Tréhourentec :

www.valsansretour.com

Autres idées :

Combours, Dinan, Vitré...

Comité Départemental du Tourisme Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine : www.bretagne35.com

En savoir plus :

Les services de car et de TER de la SNCF vous permettent d'accéder à l'ensemble de ces destinations.

Renseignements : www.ter-sncf.com/bretagne

● Partir un week-end ou quelques jours :



Découverte de la Bretagne :

Pour vous donner quelques idées de circuits, le site Internet www.tourismebretagne.com vous propose des "escapades, courts séjours".

Des exemples de circuits vous sont proposés. Vos voyages sur la Côte d'Emeraude, la Côte Sauvage, la Côte de Granit Rose, la Côte des Légendes vous feront découvrir la magie de votre région d'accueil.

Paris :

Découvrez les charmes de la capitale de la France. A voir : monuments historiques (Tour Eiffel, Champs Elysées...), musées (Louvre, Georges Pompidou...), cathédrale Notre-Dame, promenades au bord de la Seine...

Trajet : 350 km, 2 h 05 (par TGV)

www.voyages-sncf.com

Office de tourisme de Paris : www.parisinfo.com

**Le CMI vous propose une sortie,
un samedi par mois, pour vous faire découvrir
la Bretagne.**



Tarif de la journée 10 €.

Réservation dans les locaux du CMI
(sur présentation de la carte d'étudiant).

UEB / CMI Rennes

5 bd Laënnec
cmirennais@ueb.eu
Tél. 02 23 23 79 50

Programme sur le site du CMI :

www.mobilite-rennes.ueb.eu

(rubrique : étudiants étrangers / programme culturel)



Garder le contact avec la France

Keeping in contact with France





GARDER LE CONTACT AVEC LA FRANCE

Votre séjour en France est un moment privilégié pour nouer des contacts, créer un réseau de relations qui vous sera utile à l'avenir. Ce séjour vous a permis de découvrir un nouveau pays, une langue différente et une autre culture. Pour profiter de cette expérience à votre retour chez vous, gardez précieusement votre carnet d'adresses où sont répertoriés l'ensemble de vos contacts, amicaux ou professionnels "français".

Voici quelques conseils pour entretenir et développer votre réseau de relations, après votre départ :

- Prendre contact avec :
 - > Le réseau de coopération et d'action culturelle (Alliances françaises, Centres culturels et Instituts français, Instituts de recherche et Services de coopération et d'action culturelle). Consultez le site du Ministère des Affaires Etrangères : www.diplomatie.gouv.fr
 - > Les amicales et clubs francophones (150 dans le monde entier)
 - Entretenir et développer vos compétences linguistiques en français en fréquentant le réseau des Alliances françaises, réparties dans une centaine de pays. Des cours de français ainsi que de

nombreuses manifestations artistiques vous y sont proposés.

- Participer aux festivités organisées dans certains pays : semaine de la langue française et de la francophonie, festival du film français, cérémonie du 14 juillet...

Pour en savoir plus : www.alliancefr.org

- Vous informer en fréquentant les médiathèques des Centres et Instituts culturels français.

● Au quotidien :

- Ecouter à la radio les programmes de Radio-France internationale (RFI).

Pour connaître les fréquences et les horaires des émissions par continent, consultez le site : www.rfi.fr

- Regarder des programmes télévisés en langue française sur la chaîne Canal France International (CFI) ou sur TV5 dont le réseau couvre l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

Pour en savoir plus : www.cfi.fr, www.tv5.org
www.france24.com

- Lire les journaux ou magazines (hebdomadaires, mensuels spécialisés), comme la sélection hebdomadaire du Monde (réservée aux étrangers et aux Français de l'étranger) ou la revue "Label France" (diffusée par les ambassades et le réseau culturel, et accessible par Internet sur : www.diplomatie.gouv.fr).





● COMPRENDRE LES SIGLES

ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

ADSL : Internet haut débit par la ligne téléphonique

ALS : Allocation de Logement à caractère Social

APT : Autorisation Provisoire de Travail

ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

BAPU : Bureau d'Aide Psychologique Universitaire

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAR : Centre d'Accueil et de Renseignements

CFI : Canal France International

CIREFE : Centre International Rennais d'Etudes de Français pour Etrangers

CMI Rennes : Centre de mobilité internationale de Rennes

CMU : Couverture Maladie Universelle

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRIJB : Centre Régional Information Jeunesse de Bretagne

CREPUQ : Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

DAB : Distributeur Automatique de Billets

DALF : Diplôme Approfondi de Langue Française

DAP : Demande d'Admission Préalable

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

DSE : Dossier Social Etudiant

ECTS : European Credit Transfer System

EDF : Electricité de France

GDF : Gaz de France

EEE : Espace Economique Européen

GAB : Guichet Automatique de Banque

ISEP : International Student Exchange Program

IUT : Institut Universitaire de Technologie

LMD : Licence Master Doctorat

LMDE : La Mutuelle des Etudiants

MIR : Maison Internationale de Rennes

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

ONISEP : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

R&D : Recherche et Développement

RER : Réseau Express Régional

RFI : Radio-France Internationale

RIB : Relevé d'Identité Bancaire

RU : Restaurant Universitaire

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence

SIMPPS : Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

SIUAPS : Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives

SMEBA : Société Mutualiste des Etudiants Bretagne Atlantique

SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français

STAR : Service de Transport de l'Agglomération Rennaise

TCF : Test de Connaissance de Français

TER : Train Express Régional

TGV : Train à Grande Vitesse

TNB : Théâtre National de Bretagne

UEB : Université européenne de Bretagne

UNESCO : United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization





CONTACTS UTILES

USEFUL CONTACTS

UEB / Centre de mobilité internationale de Rennes

5 boulevard Laënnec - 35000 Rennes

Tél. + 33 (0)2 23 23 79 50

cmirennnes@ueb.eu

www.mobilite-rennes.ueb.eu

Etablissements membres du Centre de mobilité internationale de Rennes (services des relations internationales)

Member establishments of the Rennes
International Mobility Centre
(International Offices)

Université de Rennes 1

44 boulevard de Sévigné - 35700 Rennes

Tél. + 33 (0)2 23 23 36 02

sai@listes.univ-rennes1.fr

www.univ-rennes1.fr

Université Rennes 2

Place du Recteur Henri Le Moal

CS 24307 - 35043 Rennes

Tél. + 33 (0)2 99 14 10 92

international@univ-rennes2.fr

www.univ-rennes2.fr

Agrocampus Ouest

65 rue de Saint Briec

CS 84215 - 35042 Rennes Cedex

Tél. + 33 (0)2 23 48 59 09

student.mobility@agrocampus-ouest.fr

<http://www.agrocampus-ouest.fr>

ENSAI

(Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information)

Campus de Ker-Lann

Rue Blaise Pascal - BP 37203

35172 Bruz Cedex

Tél. +33 (0)2 99 05 32 43

international@ensai.fr

www.ensai.com

ENSC Rennes

(Ecole Nationale Supérieure de Chimie)

Campus de Baulieu

Avenue du Général Leclerc

35700 Rennes

Tél. + 33 (0)2 23 23 80 47

relations-internationales@ensc-rennes.fr

www.ensc-rennes.fr

Ecole Normale Supérieure de Cachan (Antenne de Bretagne)

Campus de Ker Lann

Avenue Robert Schumann

35170 Bruz

Tél. + 33 (0)2 99 05 94 20

contact@bretagne.ens-cachan.fr

www.bretagne.ens-cachan.fr

EHESP

(Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique)

Avenue du Professeur Léon Bernard

CS 74312 - 35043 Rennes Cedex

Tél. + 33 (0)2 99 02 26 93

contact@ehesp.fr

www.ehesp.fr

INSA de Rennes

(Institut National des Sciences Appliquées)

20 avenue des Buttes de Coësmes

CS 14315 - 35043 Rennes Cedex

Tél. + 33 (0)2 23 23 87 21

international@insa-rennes.fr

www.insa-rennes.fr

Sciences Po Rennes

104 boulevard de la Duchesse Anne

35700 Rennes

Tél. + 33 (0)2 99 84 39 18

relations.internationales@sciencespo-rennes.fr

www.sciencespo-rennes.fr

Supélec - Campus de Rennes

Avenue de la Boulaie

CS 47601 - Cesson-Sévigné Cedex

Tél. + 33 (0)2 99 84 45 00

communication@supelec.fr

www.supelec.fr

Télécom Bretagne - Campus de Rennes

2 rue de la Châtaigneraie

CS 17607 - 35576 Cesson Sévigné Cedex

Tél. + 33 (0)2 99 12 70 09

international-adm@telecom-bretagne.eu

www.telecom-bretagne.eu

Numéros d'urgence

Emergency numbers

Appel d'urgence européen, numéro à effectuer en priorité : 112

SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence) : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Drogues Info Service : 0 800 23 13 13

Alcool Info Service : 0 811 91 30 30

Tabac Info Service : 39 89 (0,15 € / min)

Centre anti-poison : 02 99 59 22 22

Services de garde

On call/duty doctor, pharmacist,
and dentist services

SOS Médecins : 02 99 53 06 06 ou 36 24

Pharmaciens de garde : 02 23 45 04 04

Dentistes de garde : 02 99 38 84 22

Dépannages

Emergency /utility repair services

Véolia : 02 23 48 00 01

GDF Suez - Dolce Vita : 0 969 324 324

EDF : 09 69 32 15 15

Plombier (plumber) de garde : 02 99 63 01 02

Administration

Préfecture de l'Ille-et-Vilaine (Beauregard)

3 avenue de la Préfecture - 35026 Rennes

Transport : bus n° 4, arrêt Beauregard / Préfecture

Tél. 02 99 02 10 35

prefecture@ille-et-vilaine.gouv.fr

www.bretagne.pref.gouv.fr

Horaires : ouvert du lundi au vendredi de 9h à midi.
open Monday to Friday, 9a.m - 12 noon

Assurances

Health insurance

LMDE (La Mutuelle Des Etudiants)

43 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 Rennes

www.lmde.com

**SMEBA (Société Mutualiste des Etudiants
Bretagne Atlantique)**

31 - 33 quai Châteaubriand - CS 80314

35108 Rennes Cedex 03

www.smeba.fr

**OFII (Office Français de l'Immigration et de
l'Intégration)**

8 Rue Julien Lemordant - 35000 Rennes

Tél. 02 99 22 98 60

rennes@ofii.fr

www.ofii.fr

Vie quotidienne

Daily life

Centre Régional des Oeuvres

Universitaires et Scolaires (CROUS)

7 place Hoche - CS 26428

35064 Rennes Cedex

Tél. 02 99 84 31 31

www.crous-rennes.fr

**SIMPPS (Service Interuniversitaire de Medecine
Préventive et de Promotion de la Santé)**

Campus de Beaulieu

263 av. du Gal Leclerc

Tél. 02 23 23 55 05

Campus Villejean

Bâtiment ÈRÈVE

Tél. 02 99 14 14 60

Centre Régional Information

Jeunesse de Bretagne (CRIJB - Le 4 bis)

4 bis cours des Alliés - 35000 Rennes

Tél. 02 99 31 47 48

www.crij-bretagne.com

Maison Internationale de Rennes (MIR)

7 quai Châteaubriand - 35000 Rennes

Tél. 02 99 78 22 66

www.mirennnes.fr

Office de Tourisme

11 rue Saint Yves - 35000 Rennes

Tél. 02 99 67 11 11

www.tourisme-rennes.com

Adresses Internet utiles / Useful websites
Vos études en France / Your studies in France

**Office National d'Information sur les
Enseignements et les Professions (ONISEP)**

www.onisep.fr

**Egide (Centre français pour l'accueil
et les échanges internationaux)**

www.egide.asso.fr

Campus France

www.campusfrance.org

Actualités rennaises

Rennes news and current affairs

**Informations de la Ville de Rennes
et de Rennes Métropole :**

metropole.rennes.fr

PRATIQUER UNE RELIGION

Il est possible de pratiquer, à Rennes, différents cultes : catholique, protestant, orthodoxe, évangélique, israélite, musulman et bouddhique. Pour connaître les localisations des lieux de culte, veuillez consulter le guide *Vivre à Rennes*, à la rubrique "cultes".

RELIGIOUS OBSERVANCE

In Rennes it is possible to attend different places of worship: Roman Catholic, Protestant, Orthodox, Evangelical, Jewish, Muslim, and Buddhist. For information on where to find these places of worship, consult the *Vivre à Rennes* guide under the heading "Cultes".

NOTES

Guide de l'étudiant étranger à Rennes

The International Student's Guide to Rennes

La première édition du guide a été réalisée par l'Europôle universitaire de Rennes, avec le concours de ses établissements membres (2006). Cette cinquième édition, mise à jour, a été effectuée par l'équipe du Centre de mobilité internationale de Rennes / UEB (2013).

The first edition of this guide (2006) was produced by the Europôle Universitaire de Rennes, with the assistance of its member establishments. This updated 5th edition has been produced by the Rennes International Mobility Centre / UEB (2013).

Directeur de la publication (Head of publication) : Pierre Le Cloirec

Directrice du Centre de mobilité internationale de Rennes (Director of Rennes International Mobility Centre) : Sylvie Durfort

Coordination (Coordination) : Vanessa Riollier, Matthieu Denize - **Contribution (Contribution) :** Laetitia Gaillon, Emilie Gesnys, Noémie Pointeau

Traduction (Translation) : InPuzzle

Conception graphique (Graphic design) : Agence Philéas

Impression (Printing) : Media Graphik

Crédits photographiques (Photographs) :

Stéphanie Priou : couverture, p. 9, 12, 13, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 25, 27, 30, 34, 41, 42, 44, 46, 47, 48, 56, 58, 60, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 86, 94, 95. - **Christophe Simonato :** p. 17 - **Michel Ogier :** p. 4. - **Ministère des Affaires étrangères - Direction de l'information de la communication :** p. 11, 28, 29, 30, 37, 50, 53, 70, 76, 77, 78, 79, 88, 89, 93. - **Ville de Rennes - Direction de la communication (D. Levasseur) :** p. 13, 14, 15, 16, 36, 42, 44, 45, 60, 63, 64, 72, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87. - **PSA Peugeot Citroën - Direction de la communication :** p. 14 - **Médiathèque de la Commission européenne :** p. 18, 19 - **Crous Rennes :** p. 24, 26, 42, 44, 56, 57. - **Rennes Métropole :** p. 58, 59. - **Comité Régional du Tourisme Bretagne :** p. 10.

► Les principaux **CAMPUS** à Rennes Métropole

Campus de **VILLEJEAN**

UNIVERSITÉ RENNES 1
Faculté de Médecine
Faculté de Pharmacie
Faculté d'Odontologie

UNIVERSITÉ RENNES 2
UFR Langues
UFR Sciences sociales
UFR Sciences humaines
UFR Arts-Lettres
et Communication
UFR Activités Physiques
et Sportives

GRANDES ÉCOLES
EHESP (École Nationale
de la Santé Publique)

ESC Rennes
(École Supérieure de
Commerce de Rennes)

Campus **CENTRE**

UNIVERSITÉ RENNES 1
Faculté de Droit et
Sciences Politiques
Faculté de Sciences
Économiques
IGR (Institut de Gestion de
Rennes)

AGROCAMPIUS OUEST

Formations
supérieures
agronomiques
et agro-alimentaires

Campus de **KER-LANN**

ENS Cachan (École Normale Supérieure de Cachan)
antenne de Bretagne
ENSAI (École Nationale de la Statistique
et de l'analyse de l'Information)
École d'Ingénieurs Louis de Broglie
EME (École des Métiers de l'Environnement)

Campus de **BEAULIEU**

UNIVERSITÉ RENNES 1
SCIENCES ET TECHNOLOGIES
UFR Mathématiques
UFR Sciences de la Vie
et de l'Environnement
UFR Structure et Propriétés
de la Matière
IUT
UFR Philosophie

GRANDES ÉCOLES

SUPELEC
(École Supérieure d'Électricité)
Telecom Bretagne (École Nationale
Supérieure des Télécommunications
de Bretagne)
INSA (Institut National
des Sciences Appliquées)
ENSCR (École Nationale Supérieure
de Chimie de Rennes)
ESAT (École Supérieure
et d'Application des Transmissions)
ESRI (École Supérieure d'Ingénieurs de
Rennes (Université de Rennes 1))

VIE ÉTUDIANTE

Universités et Grandes Écoles

(Membres de la Conférence des Grandes Écoles de Bretagne)

Quelques chiffres-clés :

→ 60 000 étudiants → plus de 4 000 nouveaux étudiants étrangers par an → 2 universités → 26 écoles et instituts
→ plus de 90 laboratoires de recherche → des **grands organismes de recherche** : CNRS, INSERM, INRIA, INRA, Cemagref

Partenaires [Partners] :

Université de Rennes 1
www.univ-rennes1.fr

Université Rennes 2
www.univ-rennes2.fr

Agrocampus Ouest
www.agrocampus-ouest.fr

ENSAI
www.ensai.com

ENSC de Rennes
www.ensc-rennes.fr

ENS Cachan
Antenne de Bretagne
www.bretagne.ens-cachan.fr

EHESP
www.ehesp.fr

INSA de Rennes
www.insa-rennes.fr

Sciences Po Rennes
www.sciencepo-rennes.fr

Supélec
Campus de Rennes
www.supelec.fr

Télécom Bretagne
www.telecom-bretagne.eu

Communauté d'agglomération Rennes Métropole
www.rennes-metropole.fr

Rennes

Retrouvez ce guide en ligne

[Find this guide online]

www.mobilite-rennes.ueb.eu



CENTRE DE MOBILITÉ
INTERNATIONALE
DE RENNES

5 boulevard Laënnec
35000 Rennes / France
T : + 33(0)2 23 23 79 50
M : cmirennes@ueb.eu
www.mobilite-rennes.ueb.eu

UNIVERSITÉ DE
RENNES 1

